



Foyer de vie

Projet d'établissements 2025-2029



EANM résidence Barbanègre
3 rue Barbanègre 75019 PARIS

SOMMAIRE

1ère partie :

L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT	5
HISTOIRE ET PROJET DE L'ENTRAIDE UNION	6
L'ASSOCIATION	6
PRÉSENTATION DE L'EANM BARBANÈGRE ET SES MISSIONS	9
LA PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	9
NOTRE PHILOSOPHIE	10
LES ÉQUIPEMENTS	10
LES OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	12
L'ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	16
INSCRIPTION DANS LE CPOM	16
ORIENTATIONS DES SCHÉMAS ET PROJETS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX	16

2ème partie :

L'ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	19
L'ACCUEIL DU RÉSIDENT DANS LA STRUCTURE	20
L'ACCUEIL AU SEIN DU FOYER DE VIE	20
LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT	21
L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN	23
L'AUTONOMIE ET LA GESTION DU QUOTIDIEN	23
LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE (VIAS)	24
L'INSERTION SOCIALE	25
UN SOUTIEN ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUALISÉ	26
LES DIFFÉRENTS FORMES DE RÉFÉRENCE	27
LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	29
L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE	31
LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT	31
LA DÉMARCHE DE SORTIE DU FOYER DE VIE	32
ORIENTATION	34
LA COORDINATION ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS	35
LES INSTANCES DE COORDINATION	35
LES OUTILS PARTAGÉS	37
LE TRAVAIL DE PARTENARIAT	38

3ème partie

LES RESSOURCES ET LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ **41**

ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	42
MANAGEMENT	42
RESSOURCES HUMAINES	43
ORGANISATION DES IRP	46
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	46
DÉMARCHE ET RÉFLEXION AUTOUR DE LA QUALITÉ	47
LA DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES	47

PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE	51
LES PLANS DE GESTION DES RISQUES	52
4ème partie	
ORIENTATION ET PLAN D’ACTIONS	55
BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D’ÉTABLISSEMENT ET MODALITES DE REVISION	56
BILAN DU PE PRÉCÉDENT	56
MÉTHODOLOGIE D’ÉLABORATION DU PROJET D’ÉTABLISSEMENT 2025 -2029	57
OBJECTIFS D’ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT	60
LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L’OFFRE	60
LA DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES : UN AXE FORT POUR VALORISER ET SÉCURISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	63
PLAN D’ACTION	65
CONCLUSION	68
ANNEXES	69

INTRODUCTION

Le nouveau projet d'établissement de l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) / Foyer de Vie (FV) Barbanègre couvre une période de cinq ans de 2025 à 2029.

Le travail de réécriture a été organisé et accompagné pour inclure un grand nombre d'acteurs de l'association Entraide Union et du FV Barbanègre lors de cet exercice. Plusieurs groupes de travail ont permis de donner la parole à toutes les parties prenantes pour décrire l'existant, l'analyser et recueillir les souhaits de la trajectoire future à prendre tout en respectant les évolutions du secteur médico-social.

Appuyé par l'équipe du siège de l'association Entraide Union, la direction a organisé une participation large des personnes accompagnées et des professionnels de l'équipe du FV Barbanègre. Les travaux ont permis d'évaluer les cinq années passées et de projeter le travail pour les cinq années à venir.

Le FV Barbanègre qui a une capacité d'accueil de 10 places a pour ambition de répondre au mieux aux attentes et aux besoins qui évoluent chaque jour des personnes accueillies. Ce document, régi par la loi n°2002-2, viendra exposer comment l'établissement dans le déploiement de ses missions assure un accueil et un accompagnement adapté auprès d'un public de personnes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychiques associés. La diversité du public sera mise en exergue afin de comprendre comment l'établissement adapte sa stratégie pour répondre à chaque Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et quelles sont les ressources internes et/ou externes pour compléter l'offre de service à disposition du public accueilli.

L'adéquation de l'offre, des moyens humains et matériels ainsi que le rattachement à la dynamique associative seront également exposés afin de comprendre comment l'établissement œuvre et compte ajuster sa stratégie pour garantir un cadre sécurisant, épanouissant et bienveillant aux personnes accompagnées au sein du FV Barbanègre.



1^{ère} partie :

L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

HISTOIRE ET PROJET DE L'ENTRAIDE UNION

Identité : Entraide Union

Adresse : 4, avenue Carnot – 94230 Cachan

Tél : 01 40 47 93 00

Fax : 01 40 47 93 47

Internet : www.eu-asso.fr

Email : accueil@eu-asso.fr

Président : M. Alain GIRARD

Directeur général : Hakim KHELLAF

L'ASSOCIATION

Qui est-elle ?

L'Entraide Union a été conçue en 1954 par la Mutuelle Accidents Élèves de la région Parisienne, avec pour mission de créer des établissements à caractère social et médico-social.

Issue du militantisme des œuvres complémentaires à l'Éducation nationale, l'Entraide Union a su, au fil des années, de manière responsable, adapter son organisation, moderniser ses pratiques, diversifier ses domaines d'intervention et suivre les évolutions législatives et réglementaires pour offrir une qualité de service optimale auprès des usagers qui lui sont confiés.

Depuis sa création, l'Entraide Union s'est référée à des valeurs éthiques fondées sur les valeurs républicaines de liberté, de fraternité et d'égalité, sur les déclarations internationales et européennes des droits de l'Homme et du citoyen, des droits de l'enfant et de la personne en situation de handicap. Elle construit ses actions sur les engagements suivants :

- L'appartenance
- La laïcité
- La citoyenneté
- La solidarité
- L'égalité et l'équité

Les engagements de l'Entraide Union

- Combat pour l'accès réel de toutes et tous aux valeurs fondatrices de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité ;
- Place la laïcité comme valeur fondamentale, caractère universel et positif de la différence ;
- Place l'Homme au cœur de tous les dispositifs humains et techniques qu'elle propose ;
- Considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire ;

- Affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider à se construire par l'éducation ;
- Estime que l'environnement accessible et accueillant doit être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences ;
- Revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financée intégrale par la collectivité publique des établissements et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service publique.

Les actions

Cherchant à répondre au plus près des besoins, l'ingénierie sociale développée par l'Entraide Union couvre des champs de compétences diversifiés. Elle est mise en œuvre dans 57 structures.

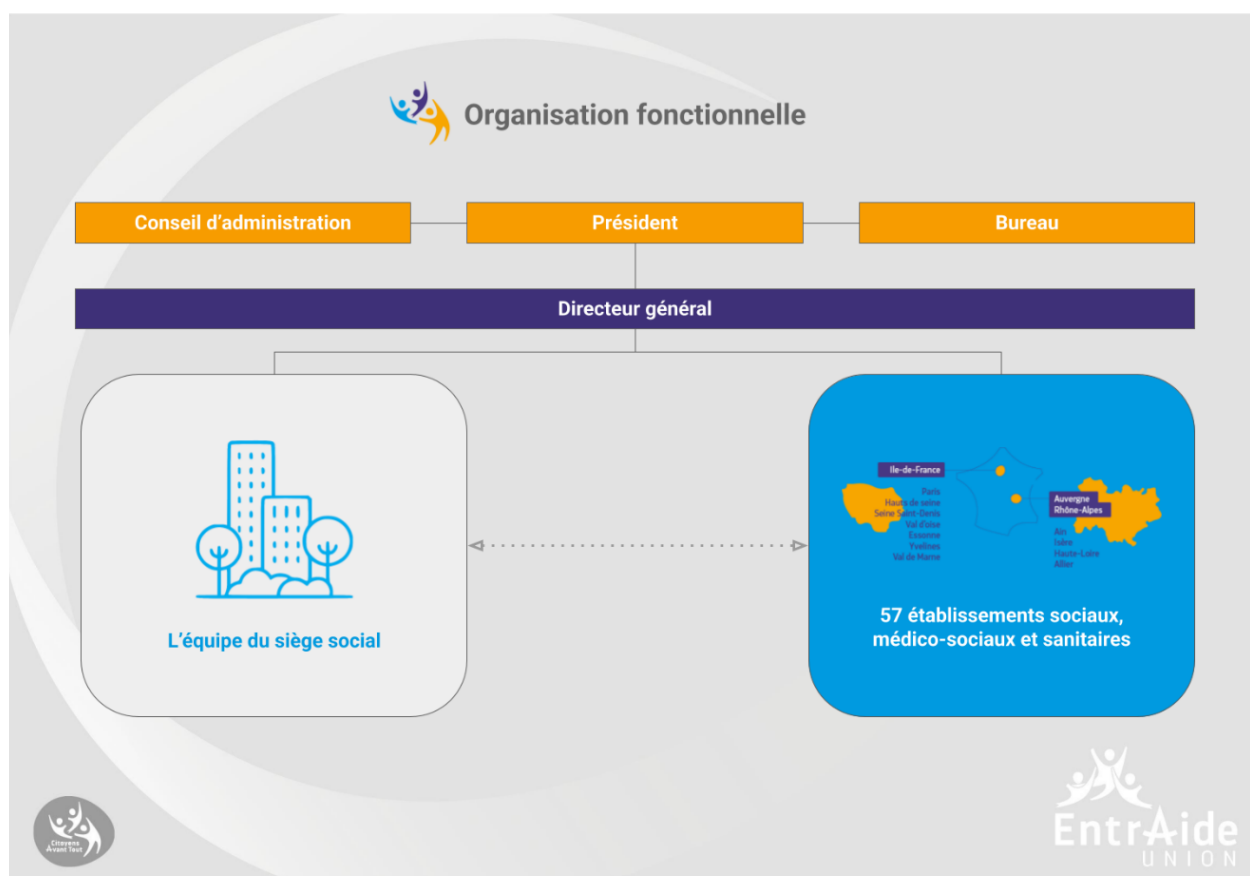


Par la diversité de ses champs d'intervention, elle prend en compte les différences et valorise les potentialités de chaque personne. Elle place la personne accueillie au cœur du dispositif en fonction de son parcours et de ses capacités. Le rôle des professionnels de l'Entraide Union est de favoriser une véritable expression de la personne, de ses attentes, de ses difficultés et de ses projets afin de permettre une construction conjointe d'une réponse qui y correspond.

La gouvernance de l'Entraide Union

L'Entraide Union est une association dynamique, où chacun des acteurs participe quotidiennement à son fonctionnement.

Les administrateurs et les professionnels du siège social travaillent conjointement à la mise en œuvre des principes fondateurs de l'association et à l'émergence d'actions innovantes. La diversité des compétences et la forte implication de chacun favorisent cette dynamique constante.



PRÉSENTATION DE L'EANM BARBANÈGRE - FV ET SES MISSIONS

Identité : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (Foyer de Vie) Résidence Barbanègre

Adresse : 3 rue Barbanègre, 75019 PARIS

Tél : 01 40 37 31 50

Internet : https://www.eu-asso.fr/foyers-d-hebergement-et-de-vie-barbanegre_eta_20/

Email : barbanegre@eu-asso.fr

Administratrice déléguée au CVS : Josiane RABER

Directeur : Vlad SAUVAIN

LA PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EANM Foyer de Vie Barbanègre accompagne 10 personnes en situation de handicap et bénéficiant d'une notification de la part de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Au sein de la Résidence Barbanègre, le FV cohabite avec un EANM Foyer d'Hébergement (FH) ayant une capacité d'accueil de 54 places (dont 8 places sont en appartements inclusifs implantés dans le 19^{ème} arrondissement de Paris). Cette cohabitation permet une mutualisation de certains moyens (matériels, véhicules, mobilier collectif, etc.) mais n'entrave pas l'identité propre au FV adaptée à des personnes qui ne travaillent pas ou plus. En effet, le Foyer de Vie accompagne des personnes qui ne travaillent pas et propose une offre d'accompagnement occupationnel pour les personnes présentes toute la journée sur la Résidence. La cohabitation permet de partager diverses pratiques entre les équipes et offre donc aux personnes accompagnées du FH une perspective sur ce qu'est un Foyer de Vie accueillant des personnes en situation de handicap qui ont pour certaines d'elles travaillé par le passé.

La Résidence Barbanègre se veut avant tout Foyer, c'est à dire un lieu de vie, fait d'espaces individuels et d'espaces collectifs, lieu d'apprentissage, de socialisation, de développement personnel, de solidarité. Un lieu du « prendre soin », ouvert, stimulant, chaleureux, sécurisant, où peuvent émerger les rêves et les désirs.

Située dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, la Résidence Barbanègre bénéficie d'un emplacement bien desservi par les transports et facile d'accès. Le quartier animé est plein de ressources (loisirs, sports, culture...), de restaurants et de commerces, proche de la Cité des Sciences, du Bassin de la Villette et des Buttes Chaumont. L'implantation de longue date et l'ouverture de l'établissement à son environnement a permis une reconnaissance, et une acceptation par le voisinage, autant que le développement d'un réseau avec les acteurs du secteur sanitaire libéral. Tout cela permet à la plupart des personnes accompagnées de se déplacer seuls dans le quartier pour effectuer leurs courses, faire une promenade, se rendre au cinéma.

L'histoire

La résidence Barbanègre a été créée par l'Entraide Universitaire¹ en octobre 1982. À l'origine, elle occupe quatre étages d'un immeuble du 19^{ème} arrondissement et dispose d'un agrément pour 45 places, avec une équipe de 34 salariés (25,5 ETP).

Les grands changements s'initient à partir de 1997 : ouverture sur l'environnement, remise aux normes des locaux, professionnalisation de l'équipe.

En 2003, une nouvelle convention avec la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES²) porte la capacité d'accueil à 54 places.

En 2005 : création de « l'unité autonome » du 5^{ème} étage. Neuf personnes accompagnées sont accompagnées vers un possible projet de sortie en appartement.

En 2012 : l'anniversaire des 30 ans de la création de la Résidence permet une nouvelle rénovation des locaux. Mais c'est surtout un nouveau temps-clé d'évolution et d'innovation ; d'une part avec l'expérimentation d'une unité de vie de 8 places pour des personnes accompagnées vieillissantes, avec l'accord de la DASES, et de l'installation de deux personnes accompagnées dans le tout premier appartement d'autre part, rejoint par un deuxième en 2013 (4 places) et le troisième en décembre 2014 (2 places).

En février 2014 : ouverture officielle du Foyer de Vie de 10 places.

2025 et après : Un projet de réhabilitation complet de la Résidence Barbanègre est en cours d'élaboration et porté par le bailleur social (Polylogis) gestionnaire de la Résidence. L'objectif étant de réhabiliter complètement l'ensemble de la Résidence, mettre aux normes les espaces de vie individuels en les équipant tous de salles d'eau et WC privatifs (aujourd'hui les WC sont partagés sur chaque étage) et moderniser techniquement le bâtiment.

L'EANM Foyer d'Hébergement ainsi que l'EANM Foyer de Vie proposent trois modalités d'intervention :

- 1) Le Foyer de Vie avec 10 places d'accueil au sein de la Résidence Barbanègre
- 2) Le Foyer d'Hébergement Collectif (FHC) accueillant 56 personnes au sein de la Résidence Barbanègre
- 3) Le Foyer d'Hébergement Inclusif (FHI) qui accueille 8 personnes au sein de trois appartements dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ; ici l'agrément est commun avec le FHC

Comme évoqué, le Foyer de Vie Barbanègre cohabite donc avec l'entité Foyer d'Hébergement (déclinée en FHC/FHI). Les deux entités sont des Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) et ont chacune leur agrément.

¹ Entraide universitaire est devenue Entraide Union en 2022

² DASES est l'ancienne dénomination de la DSOL

Les équipements

Le bâtiment : Si le Foyer s'est principalement développé dans l'immeuble de cinq étages que la Résidence loue à Polylogis (anciennement LOGIRYS) rue Barbanègre (capacité d'accueil de 56 places).

L'immeuble principal compte, outre les 42 chambres simples et 7 chambres doubles (comprenant douche et lavabo), les installations suivantes à la disposition des personnes accompagnées :

- grande salle à manger, avec estrade pour les spectacles de fêtes, les projections de films, karaokés ;
- salle de sport ;
- salon d'esthétique ;
- hall d'accueil avec bar et télévision ; salon de détente-relaxation ; cour avec jardin et bar d'été.

À chaque étage, on trouve un lieu de vie commun, comprenant coin-cuisine, salle à manger et coin salon, une buanderie, et des sanitaires. Il n'y a pas de chambres au rez-de-chaussée de la Résidence. Le Foyer de Vie occupe l'intégralité des chambres du 1^{er} étage ainsi qu'une chambre du 2^{ème} étage. Les autres chambres sont toutes occupées par des personnes accompagnées issues du FH Barbanègre.

L'établissement dispose par ailleurs de six bureaux (directeur, Chef de service, secrétariat, comptabilité, CESF, Psychologue), une salle de concertation pour l'équipe éducative, une cuisine centrale, une infirmerie, une lingerie – buanderie, un atelier technique, et différentes réserves au sous-sol.

Au total ce sont 614 m² disponibles.

Les moyens logistiques : 2 véhicules (7 et 9 places) sont disponibles et mutualisés avec le Foyer de Vie

La résidence est équipée d'une téléphonie, d'un réseau informatique, renouvelés en 2018 et les postes de travail pour les professionnels ainsi que chaque étage pour les personnes accompagnées sont pourvus d'ordinateurs. La fibre a été installée en fin d'année 2024.

Une attention particulière est portée à la sécurité et à l'accessibilité, avec l'organisme propriétaire : la Résidence est équipée d'un ascenseur aux normes, les sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, les douches du Foyer de Vie sont équipées de sièges, etc.

Le projet de réhabilitation vient cependant répondre à un besoin de plus en plus important de remettre aux normes le bâtiment. Bien que les suivis de maintenance soient assidûment réalisés chaque année, les modes de chauffage, les installations techniques et les circuits divers méritent une modernisation dans leurs installations.

Le cadre législatif et réglementaire

Une mission définie par un cadre juridique

Créée en référence aux lois du 30 juin 1975, la Résidence Barbanègre voit sa mission et son statut cadrés aujourd'hui par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, dont principalement :

- La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, intégrée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. La Résidence Barbanègre entre dans la définition portée à l'article 312-1 7° : « établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge (...). » ;
- La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui fait de l'établissement un acteur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à tous les domaines de la vie sociale, et de la compensation des conséquences du handicap par l'élaboration d'un plan personnalisé. Elle pose également son articulation avec la MDPH.

Ce cadre législatif national est complété par un dispositif européen et international (Convention relative aux droits des personnes handicapées, ONU, 2006 ; Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées...) qui influe sur les législations nationales et préfigure les évolutions futures. Nous restons donc attentifs à l'évolution de la législation, tant française que européenne.

Une mission inscrite dans le territoire et dans le contexte socio-économique

Placée, du fait des différentes réformes territoriales, sous l'autorité du Département, la Résidence Barbanègre est liée par deux conventions au Conseil Départemental de Paris, qui assure, via la Direction départementale des Solidarités 75 (DSOL75), le contrôle et la tarification de notre activité, et précise nos missions :

L'arrêté de création du foyer de vie du 1er janvier 2014 précise que : « le foyer de vie prend en charge des adultes en situation de handicap mental léger (10 places) résidant en foyer d'hébergement et ayant une incapacité à poursuivre leur activité professionnelle au moment de leur admission et disposant d'une reconnaissance de la MDPH ».

Le public accueilli

Le Foyer de Vie Barbanègre accueille des adultes en situation de handicap orientés par la MDPH. L'établissement vise à accompagner des personnes qui, bien que nécessitant un cadre adapté à leurs besoins, présentant des degrés d'autonomie variés qui impliquent un accompagnement personnalisé.

Les personnes accompagnées au sein de l'EANM Foyer de Vie ont des besoins d'accompagnement axés sur la vie quotidienne. Les personnes accompagnées sont soutenues

dans leur autonomie, accompagnées sur le plan de leur santé et encouragées à participer socialement aux divers temps internes et externes à l'établissement.

Les besoins d'accompagnement : Quel que soit le domicile de secours, les personnes accompagnées proviennent de différents horizons socio-culturels et géographiques. Les parcours institutionnels, professionnels et personnels sont multiples et amènent une diversité enrichissante. Les personnes accompagnées présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychiques.

Sur l'EANM Foyer de Vie, les personnes accompagnées présentent une hétérogénéité de problématiques :

- Déficience intellectuelle avec troubles associés
- Troubles du comportement et de la relation
- Troubles psychiques associés ou non à une déficience intellectuelle
- Déficience motrice légère et sensorielle.

La question de l'accompagnement à la santé somatique et mentale avec un vieillissement et une présence de troubles psychiques en hausse se confirme au fil des ans. Les nouveaux besoins du public amènent à repenser les pratiques existantes. Cet axe du travail amène l'établissement à collaborer avec les acteurs de la santé du territoire. Les échanges sont fréquents avec les médecins psychiatres de proximité mais les partenariats avec d'autres acteurs pouvant être ressources sur cette thématique restent à développer.

Focus les déficiences des personnes accompagnées en 2024

Déficiences	Principales		Secondaires	
Déficience intellectuelle	8	80%	2	20%
Autisme et autres TED	0	0%	3	30%
Troubles du psychisme	2	20%	3	30%
Troubles du langage et des apprentissages	0	0%	8	80%
Déficiences auditives	0	0%	2	20%
Déficiences visuelles	0	0%	2	20%
Déficiences motrices	0	0%	4	40%
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0%	4	40%

Cérébro-lésions	1	10%	0	0%
-----------------	---	-----	---	----

Ce tableau est issu du rapport d'activité 2024 de l'EANM FV Barbanègre. Il est l'illustration des diverses pathologies et déficiences rencontrées par les personnes accompagnées au sein de l'établissement.

Au sein du foyer, la grande majorité des personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle, diagnostiquée à titre principal pour 80% d'entre eux. Cette déficience est fréquemment associée à d'autres troubles, notamment des troubles du psychisme (30%).

Ces éléments soulignent la nécessité de proposer un accompagnement pluridisciplinaire, adapté aux besoins spécifiques et évolutifs de chaque personne, dans une logique de parcours individualisé et inclusif.

Les critères d'admission des personnes accompagnées : Les personnes accompagnées au sein du Foyer de Vie Barbanègre répondent aux critères suivants.

→ Une orientation adaptée vers le foyer de vie :

L'admission au sein de l'établissement est conditionnée par une orientation délivrée par la MDPH, garantissant l'adéquation du parcours de la personne avec le cadre de vie et l'accompagnement proposés. Le Foyer de Vie accueille exclusivement des adultes à partir de 18 ans, pour lesquels un accompagnement est proposé en lien avec leur Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Les personnes orientées vers le Foyer de Vie ne sont pas ou plus en mesure d'occuper une activité professionnelle (comme celles accueillies en Foyer d'Hébergement par exemple) et n'ont pas de besoins d'accompagnement médicalisés pour prétendre à une orientation en Maison d'Accueil Spécialisée ou Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM).

→ Une situation administrative stable :

L'admission au sein du foyer est conditionnée à une situation administrative régulière en France, garantissant l'accès aux droits sociaux et aux dispositifs d'accompagnement proposés. L'établissement accueille en majorité et en priorité les personnes en situation de handicap provenant de Paris.

LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les objectifs de l'accompagnement

En tant qu'EANM : l'accompagnement proposé par le Foyer de Vie Barbanègre repose sur un équilibre entre autonomie et soutien, en prenant en compte les besoins individuels de chaque personne accueillie. L'équipe pluridisciplinaire veille à :

- Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes accompagnées
- Soutenir les personnes accompagnées dans la gestion de leur quotidien (budget, alimentation, déplacements, loisirs)
- Offrir un cadre de vie sécurisant et structurant, facilitant l'intégration et le bien-être des personnes accompagnées
- Travailler en lien avec les partenaires médico-sociaux, sanitaires et professionnels pour garantir un suivi adapté à chaque situation

- Accompagner à la santé physique et mentale chaque personne selon ses besoins et volontés exprimés dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Objectifs spécifiques d'accompagnement

L'existence d'établissements comme l'EANM Foyer de Vie Barbanègre est le résultat d'une longue évolution, d'une lutte pour faire reconnaître les droits des personnes en situation de handicap, en particulier le droit à la compensation et à la dignité.

Ainsi, la mission du personnel de la Résidence Barbanègre, quelle que soit la fonction ou le statut des professionnels, est d'apporter aux personnes accompagnées une prestation de qualité, productrice de bien-être et de sécurité.

L'ambition va au-delà d'une simple prestation d'hébergement conviviale et rassurante. Un des objectifs est de contribuer à réduire l'écart entre la vie en institution et une vie « ordinaire ».

Sur la base du dispositif législatif et des orientations associatives, l'objectif est d'offrir :

ACCUEIL : Proposer un hébergement dans le respect, la dignité, l'intimité, la confidentialité, et dans un cadre de vie confortable, chaleureux et ouvert sur le monde extérieur ;

PROTECTION : Assurer la sécurité des personnes et des biens, la préservation de l'intégrité physique et psychique, le respect de la vie privée, la mise en œuvre des droits civiques ;

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : Mener une action bienveillante, attentive et de soutien, permettant de gérer au mieux la vie quotidienne et de faire émerger et de concrétiser le projet de vie, dans la prise en compte de la singularité de chacun ;

ÉPANOUISSEMENT : Favoriser la participation à l'animation du cadre de vie ; l'accès aux loisirs et à la culture ; la valorisation de l'image de soi ; les relations sociales, familiales et affectives ;

AUTONOMIE : Contribuer au développement des capacités, à l'exploration de ses limites, à l'apprentissage pour réussir à faire seul, pour aller autant que possible vers le milieu ordinaire ;

AUTO-DÉTERMINATION : Offrir la possibilité de se percevoir comme sujet-acteur, de dessiner sa propre trajectoire en fonction de ses capacités et de ses désirs, travailler à l'apprentissage de l'expression de sa volonté, de la prise de décision éclairée, de la responsabilisation ;

INCLUSION : Favoriser la pleine appartenance à la société, l'accessibilité à tous les domaines de la vie sociale, la participation au vivre ensemble, en tant que citoyen à part entière. De plus, par nos actions quotidiennes et celles plus ponctuelles, notre ouverture vers notre environnement, nos prises de position publiques et notre participation aux réseaux professionnels, nous aspirons à faire évoluer le regard de la société et changer les mentalités.

SANTÉ : suivre l'évolution de la santé des personnes accompagnées ; aide à la prise des traitements ; accompagnement aux rendez-vous de suivi de la santé de la personne accompagnée ; coordonner les actions avec les partenaires sanitaires en fonction des besoins spécifiques de la personne accompagnée ((SSIAD, centre de soins spécialisés, suivi psychiatrique, etc.).

Un accompagnement favorisant l'inclusion en milieu ordinaire : A travers l'offre d'activités qui est pensée, les actions visant à inclure les personnes en situation de handicap vers le milieu

ordinaire sont soutenues. Les moyens humains et matériels sont pensés pour ne pas limiter l'accès des personnes accueillies au sein du FV Barbanègre à toutes les ressources offertes sur le territoire parisien.

Une considération du vieillissement des personnes accueillies : Le Foyer de Vie a été créé il y a 11 ans pour, au départ, des personnes qui travaillaient et vivaient en Foyer d'Hébergement. L'activité a dû s'adapter et ajuster son aide pour les personnes accompagnées arrivant à certains âges de la vie. L'offre se veut ajustée pour chaque personne en respectant les capacités de chacune d'elle selon son âge.

Un regard à porter sur les parcours et l'évolution des besoins : Le fait que les personnes accueillies au sein de l'EANM Foyer de Vie ne travaillent pas ou plus nécessitent une vigilance de la part de l'équipe qui doit observer les éventuelles évolutions et changement dans la vie des personnes sans avoir les mêmes éléments facilitant que pour une personne qui travaille. En effet, les signes d'une baisse d'autonomie ou des besoins nouveaux en matière de santé ne sont pas toujours évidents à repérer. Il est donc nécessaire que l'équipe, au travers de ses observations, fasse remonter les observations lors des réunions et/ou avec le médecin de chaque personne accueillie.

L'ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

INSCRIPTION DANS LE CPOM

L'établissement est agréé et financé intégralement par la Direction des Solidarités (DSOL). L'association ayant signé un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM), l'établissement est financé en dotation globale.

Sur le plan financier, l'établissement est, après restructuration et rebasage de la comptabilité, en mesure de répondre à ses missions avec le budget octroyé. Les principaux enjeux financiers que l'établissement doit anticiper sont :

- La restructuration et la réhabilitation du foyer d'hébergement et du foyer de vie qui va avoir une incidence, à la fois sur les charges du groupe 3 du fait de l'incidence de l'investissement sur les charges locatives
- Une augmentation du nombre de places du Foyer de vie passant de 10 à 20 places après la réhabilitation
- Le déploiement d'une nouvelle offre (Centre d'Activités de Jour) dans les 5 prochaines années.

Sur le volet de l'accompagnement et conformément au décret du 29 février 2024, certaines mesures sont prises en application des dispositions du CPOM 2023-2027 pour atteindre les objectifs suivants sur les 5 prochaines années :

- développer la pratique d'activités physiques et sportives et la participation des personnes en situation de handicap aux programmes de grands événements sportifs ;
- optimiser l'activité de la résidence Barbanègre pour atteindre un taux de 80% de personnes accompagnées provenant de Paris.

ORIENTATIONS DES SCHÉMAS ET PROJETS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Le schéma départemental

La grande cause du schéma départemental parisien 2022-2026 est l'accessibilité universelle. L'EANM Barbanègre s'inscrit pleinement dans cette orientation avec un projet global de restructuration de la résidence pour les 5 prochaines années.

Plus globalement, le foyer de vie met en œuvre des actions qui répondent aux objectifs du plan d'action de la stratégie départementale parisienne, notamment :

- ❖ la fiche action 4 : Des conseils de vie sociale (CVS) au sein des établissements comme vecteur d'autonomie des personnes en situation de handicap.
- ❖ la fiche action 7 : Programmer une augmentation et une diversification de l'offre de services et d'hébergement (restructuration des foyers et de création d'un accueil de jour à Barbanègre).
- ❖ la fiche action 9 : Permettre aux personnes en situation de handicap d'engager une démarche d'autonomie en logement.
- ❖ la fiche action 11 : Mieux accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes.
- ❖ la fiche action 21 : Garantir l'accès à la vie culturelle parisienne des personnes en situation de handicap.
- ❖ la fiche action 22 : Garantir l'accès des personnes en situation de handicap à la vie sportive parisienne.

Ancrage dans le territoire

Les missions du FV Barbanègre s'inscrivent dans différents projets territoriaux :

- Le Schéma Départemental évoqué précédemment
- La Stratégie parisienne handicap & accessibilité universelle 2022-2026 ayant trois axes prioritaires :

1. Le renforcement de l'information et de la participation active des personnes en situation de handicap à la vie de la cité
2. L'élargissement de palette de solutions médico-sociales et de droit commun pour donner plus de choix aux personnes en situation de handicap et à leur famille.
3. L'encouragement à l'innovation (technique, technologique et sociale) au service de l'accessibilité universelle

Toujours en lien avec cette stratégie portée par la ville de Paris, le FV Barbanègre participe aux Conseils Locaux du Handicap proposés par la mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris.

● Le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028. Les axes prioritaires du PRS sont les suivants :

1. « réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins, à la prévention ou à l'accompagnement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap,
2. renforcer le pouvoir d'agir des citoyens : trouver un médecin traitant, accéder à des outils de coordination,
3. penser et agir toujours au plus près des usagers et des besoins en renforçant la territorialisation des actions de l'Agence,
4. œuvrer pour l'attractivité des ressources humaines en santé et la fidélisation des professionnels de santé
5. structurer des parcours en santé au bénéfice des patients et de leurs proches,
6. prendre en compte la dimension environnementale de la santé.

*Deux thématiques prioritaires sont par ailleurs au cœur de ce projet régional de santé et traitées dans l'ensemble des axes : la prise en charge de l'ensemble des déterminants de la **santé périnatale** et l'amélioration de la **santé mentale des Franciliens**, notamment des plus jeunes. Ces deux thématiques constituent des défis majeurs pour notre région, qui présente une situation moins favorable que le reste du territoire national. Elles doivent faire l'objet d'une mobilisation collective. »³*

Concernant la santé mentale des franciliens, en lien avec le public accueilli au sein du FV Barbanègre, une des axes issus du cadre d'orientation stratégique du PRS 2023-2028 indique clairement qu'il faut : *“Promouvoir le rétablissement et l'autodétermination tout au long du parcours de soins et de vie des personnes concernées par le handicap psychique. »⁴*

3

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ile-de-france-publication-du-projet-regional-de-sante-2023-2028-la-feuille-de-route-au-service-de>

⁴ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/116121/download?inline>



2^{ème} partie :

L'ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

LES PRINCIPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES DIFFÉRENTS FORMES DE RÉFÉRENCE

La notion de référence se décline à plusieurs niveaux au sein du FV Barbanègre.

Les référents au service de l'accompagnement

Les référents éducatifs : Ils sont nommés pour chaque personne accompagnée et sont garants de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PPA de chaque personne accompagnée. Ils sont les interlocuteurs privilégiés avec certains partenaires et les familles. Une vigilance est portée par l'équipe de direction afin de s'assurer que le rôle de référent permet aux autres membres de l'équipe d'investir l'accompagnement de l'ensemble des personnes accompagnées du FV Barbanègre. Les actes de la vie quotidienne ne relèvent pas du rôle du référent éducatif et sont donc assurés par l'ensemble de l'équipe ; cela évite les ruptures d'accompagnement, garantit un regard permanent sur les besoins de chaque personne accompagnée et limite la notion de dépendance à la présence du référent éducatif.

Le référent Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS) : Au moment de l'écriture de ce document, la professionnelle retenue pour être référente VIAS n'est pas encore partie en formation. La formation aura lieu en mai et juin 2025.

Ses missions principales seront les suivantes :

- Animer des groupes de parole sur le thème de la VIAS
- Assurer une veille en matière d'évolution législative sur ce thème
- Promouvoir la liberté de la parole des personnes accompagnées quant à leurs ressentis et leurs besoins
- Questionner les pratiques existantes pour les faire évoluer en faveur des personnes accompagnées
- Occuper une fonction repère pour les personnes accompagnées et les membres de l'équipe.

Les référents au service de la démarche d'amélioration continue de la qualité

La référente qualité : Une référente qualité avait été nommée en septembre 2022. Cette première professionnelle a été remplacée et une seconde a été nommée en mars 2024. Elle anime, sous couvert de la direction, la démarche qualité au sein de l'établissement et est garante de la traçabilité. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction, et l'instance de pilotage de la démarche qualité. Elle exerce également ses missions en collaboration avec l'ensemble de l'équipe et la responsable qualité de l'association.

- o Ses missions sont précisées dans la fiche mission qui lui a été remise lors de sa nomination.
- o Ses missions principales sont :
 - Participation à la coordination, organisation et exploitation des différentes actions de gestion de la qualité (audits, évaluations/certifications, enquêtes, indicateurs, ...)
 - Organisation des évaluations de la démarche qualité avec la Direction
 - Co-animation avec le directeur du Comité de Pilotage Qualité
 - Accompagnement méthodologique des groupes de travail qualité et des pilotes des groupes
 - Supervision des groupes de travail qualité et de leurs différents travaux
 - Gestion du système documentaire qualité
 - Garantie de la traçabilité du système qualité
 - Diffusion, accompagnement à la mise en application des documents qualité
 - Développement, suivi et mise à jour PACQ
 - Identification et qualification des dysfonctionnements
 - Participation à la planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions d'amélioration
 - Participation au Conseil de la Vie Sociale
 - Participation aux réunions du groupe des référents qualité de l'association, organisées par le responsable qualité de l'association.

Le référent sport/culture : Pris en application de la loi n°2002-2 du 2 mars 2022, le décret n°2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en ESMS prévoit que « chaque établissement social et médico-social désigne parmi ses personnels un référent pour l'activité physique et sportive ».

Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service et du directeur, le référent sport n'a pas obligation de dispenser des cours d'Activité Physique et Sportive (APS). Il travaille de concert avec le reste de l'équipe pour rendre les activités sportives accessibles, informer les personnes accompagnées des offres existantes sur le territoire en matière de sport et développer les partenariats nécessaires. Au sein du FV Barbanègre, ses missions principales sont les suivantes :

- Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques adaptées (APA) pour les bénéficiaires de l'ESMS.
- Etudier, coordonner et articuler, en accord avec l'équipe de direction, l'ensemble des offres sportives et culturelles à disposer sur le territoire
- Concevoir et coordonner des programmes d'activités physiques en lien avec les objectifs thérapeutiques et de bien-être présents dans chaque projet personnalisé
- Assurer un suivi individuel et collectif des bénéficiaires pour adapter les pratiques à leurs capacités et besoins.
- Sensibiliser les professionnels de l'établissement à l'importance de l'activité physique et encourager leur implication.
- Garantir la sécurité des pratiques physiques au sein de l'établissement.

- Identifier les besoins et capacités physiques des personnes accueillies à travers des observations lors des participations aux ateliers
- Proposer des programmes d'activités adaptés en prenant en compte les envies des personnes accompagnées et en respectant les spécificités médicales et sociales ainsi que les objectifs de chaque projet personnalisé
- Documenter les progrès et ajuster les activités en fonction des résultats observés.
- Collaborer avec l'ensemble de l'équipe pour intégrer les activités physiques dans les projets personnalisés.
- Animer des ateliers ou des informations pour le personnel sur l'intérêt des activités physiques adaptées
- Proposer du matériel adapté et s'assurer de leur bonne utilisation et entretien.

Le référent IMAGO : Un professionnel est nommé pour guider et accompagner tout nouveau professionnel arrivant au FV Barbanègre dans l'utilisation d'IMAGO – le SI Usager mis en place dans le foyer. L'objectif est de favoriser la prise en main, bien que très intuitive, du logiciel IMAGO-DU.

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La participation des personnes accompagnées est un principe fondamental du Foyer de Vie Barbanègre. Elle vise à renforcer l'implication des personnes accompagnées dans la vie de l'établissement, à favoriser l'expression de leurs attentes et à garantir leur rôle d'acteurs dans l'amélioration de leur cadre de vie. Cette participation se traduit par la mise en place de plusieurs instances et temps d'échange réguliers.

Les espaces de participation individuelle

La personne accompagnée est au cœur du dispositif, en étant impliquée activement dans toutes les décisions qui le concernent. L'éducateur référent est le principal interlocuteur de la personne accompagnée et coordonne la mise en œuvre des actions définies dans le PPA. Les autres professionnels du foyer (psychologue, CESF, éducateurs, direction) peuvent être mobilisés selon les besoins identifiés. Les partenaires extérieurs (employeurs, services sociaux, famille, services de soins, etc.) sont sollicités si nécessaire pour garantir une prise en charge cohérente et globale.

Le projet personnalisé d'accompagnement : Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un outil central dans l'accompagnement des personnes accompagnées du Foyer de Vie Barbanègre. Il vise à garantir un accompagnement adapté aux besoins et aspirations de chaque personne accueillie, en tenant compte de son degré d'autonomie, de ses objectifs de vie et des ressources disponibles au sein du foyer.

a. Élaboration du projet personnalisé

- Signature du contrat de séjour et premiers objectifs

15 jours, au plus tard, après l'admission, un contrat de séjour est signé entre la personne accompagnée et l'établissement. Ce contrat comprend les premiers objectifs

d'accompagnement, définis à partir des observations réalisées durant la période de stage. Ces objectifs constituent la base du Projet Personnalisé d'Accompagnement et permettent d'orienter les premières actions mises en place.

→ Construction du projet personnalisé

Durant les six mois suivants, l'éducateur référent travaille avec la participation active de la personne accompagnée et, le cas échéant, de son représentant à l'élaboration de son projet personnalisé.

Cette phase implique :

- Des entretiens individuels entre la personne accompagnée et l'éducateur référent, pour préciser ses attentes et ses besoins.
- Une évaluation des compétences et ressources de la personne (autonomie, gestion du quotidien et insertion sociale).
- L'identification des axes d'accompagnement prioritaires (emploi, autonomie, santé, vie sociale, loisirs, parentalité, etc.).
- La prise en compte des souhaits de la personne accompagnée et, si nécessaire, l'implication des partenaires (famille, professionnels de santé, etc.).

Au maximum six mois après l'admission, le Projet Personnalisé d'Accompagnement est formalisé et annexé au contrat de séjour par avenant.

b. Contenu du projet personnalisé

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est structuré en plusieurs volets :

Vie quotidienne et autonomie

- Gestion du logement et des espaces privés (hygiène, entretien, organisation)
- Utilisation des transports et autonomie dans les déplacements
- Gestion du budget personnel et accompagnement si besoin
- Accès aux droits sociaux et administratifs

Vie sociale et participation à la communauté

- Accès aux loisirs et aux activités socioculturelles
- Développement des relations sociales et amicales
- Engagement citoyen (associations, bénévolat)

Santé et bien-être

- Sensibilisation à la santé et à l'hygiène de vie
- Prévention et accompagnement psychologique si nécessaire

Accompagnement spécifique

- Préparation à une évolution du mode de vie (autonomisation, transition vers le milieu ordinaire, vieillissement, etc.)
- Soutien psychologique en cas de difficultés particulières (rupture sociale, besoin d'un accompagnement renforcé).

c. Suivi et actualisation du projet personnalisé

→ Révision annuelle du projet

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est mis à jour au moins une fois par an, lors d'un entretien avec l'éducateur référent et la personne accompagnée. Cette réévaluation permet d'adapter l'accompagnement en fonction des évolutions des besoins et des souhaits de la personne accompagnée.

→ Révision en cas d'évolution de la situation

Le projet peut être révisé à tout moment en cas de changement important dans la vie de la personne accompagnée, notamment :

- Accroissement de l'autonomie (possibilité de logement en autonomie, projet de sortie du foyer)
- Accompagnement à la parentalité en cas de naissance
- Évolution professionnelle ou changement d'emploi
- Survenue d'un problème de santé nécessitant une adaptation de l'accompagnement
- Modification des besoins sociaux ou relationnels.

Toute modification est formalisée par un avenant au projet personnalisé, validé par la personne accompagnée et l'équipe référente en accord et avec supervision de la Cheffe de service.

Les espaces de participation collectif

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) : Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance représentative qui permet aux personnes accompagnées de s'exprimer sur le fonctionnement du foyer et les décisions qui les concernent.

Organisation :

- Le CVS se réunit au moins trois fois par an.
- Il est composé de représentants des personnes accompagnées, de professionnels du foyer, de représentants des familles et de la direction.

Objectifs :

- Permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs avis et propositions sur la vie quotidienne et l'accompagnement.
- Faciliter le dialogue entre les personnes accompagnées, les professionnels et la direction.
- Faire des propositions d'amélioration concernant l'organisation, les activités, la restauration, les espaces de vie, etc.

Les décisions et recommandations issues des réunions du CVS font l'objet d'un suivi et sont prises en compte dans l'évolution du fonctionnement de l'établissement.

La réunion mensuelle des personnes accompagnées

Une réunion mensuelle est organisée avec la participation des personnes accompagnées, des éducateurs et du directeur. Ce temps d'échange permet de traiter les aspects pratiques et organisationnels du quotidien afin d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

Thèmes abordés :

- Transmission d'informations importantes sur la vie du foyer (règlement, activités, événements, etc.).
- Gestion du matériel et des équipements (entretien des espaces, besoins spécifiques, signalement de dysfonctionnements).
- Organisation des transports vers les appartements autonomes pour les personnes accompagnées du Foyer Inclusif.
- Amélioration des conditions de vie quotidienne, en tenant compte des retours et des attentes des personnes accompagnées.

La commission restauration

Une commission restauration est organisée une fois par trimestre afin de permettre aux personnes accompagnées de donner leur avis sur la qualité et l'organisation des repas. Participants :

- Des représentants des personnes accompagnées
- Le personnel éducatif
- Les responsables de la restauration, à savoir : une partie du personnel de cuisine API, un voire deux responsables de secteur et la diététicienne du prestataire qui confectionne les menus.

Objectifs :

- Échanger sur la qualité des repas et proposer des ajustements si nécessaire.
- Adapter les menus en fonction des attentes et des besoins des personnes accompagnées (équilibre alimentaire, diversité des plats, régimes spécifiques).
- Améliorer l'expérience des repas en tenant compte des suggestions des personnes accompagnées.

LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE DANS LA STRUCTURE

L'ACCUEIL AU SEIN DU FOYER DE VIE

Constitution et étude du dossier de demande

L'admission au Foyer de Vie Barbanègre repose sur une procédure rigoureuse visant à garantir l'adéquation entre les besoins de la personne et les capacités d'accompagnement de l'établissement.

- La personne souhaitant intégrer le foyer doit disposer d'une orientation MDPH en EANM Foyer de vie.
- Le dossier de candidature est constitué par la personne ou son représentant et est transmis à la commission d'admission pour étude.
- Une fois réceptionné, le dossier de la personne est préparé et informatisé sur IMAGO-DU afin d'assurer une traçabilité et un suivi administratif optimal.

La commission d'admission

Une commission d'admission unique EANM FH/FV est organisée une fois par trimestre afin d'examiner les candidatures. Cette commission regroupe plusieurs professionnels de l'établissement afin d'évaluer de manière pluridisciplinaire les demandes d'admission.

Elle est composée des membres suivants :

- La direction
- Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)
- Un(e) psychologue
- Les coordinatrices des foyers d'hébergement et de vie
- Un éducateur référent

Les critères d'admission reposent sur :

- Une orientation MDPH en Foyer d'Hébergement
- Une situation administrative régulière
- Une domiciliation sur le territoire parisien et environnant.

À l'issue de la commission, la décision est communiquée à la personne demandeuse ainsi qu'à la MDPH.

Accueil et intégration de la personne accompagnée

Organisation de l'accueil initial

En cas d'admission, un dîner d'accueil est organisé afin de faciliter l'intégration de la personne accueillie dans son nouveau cadre de vie. Une visite des lieux est également prévue pour lui permettre de se familiariser avec son environnement.

Dans un délai de 15 jours suivant l'arrivée, un entretien est organisé avec la cheffe de service afin de recueillir les informations essentielles et d'identifier les besoins spécifiques de la personne. **Le Livret d'Accueil (LA) et le Règlement de Fonctionnement (RF) sont remis dès le premier jour d'accueil effectif de la personne accompagnée au sein de l'établissement.**

Période de pré-accueil et évaluation de l'intégration

Une période de pré-accueil de 15 jours renouvelables (week-ends et jours ouvrables) est instaurée afin d'évaluer l'adéquation du projet d'accueil avec les capacités et besoins de la personne.

Durant cette période, plusieurs dimensions de l'adaptation sont évaluées :

- Le niveau d'hygiène corporelle et la gestion des espaces privés (chambre)
- L'intégration dans les espaces collectifs et les interactions avec les autres personnes accompagnées
- L'autonomie dans les déplacements et l'usage des transports
- L'identification d'éventuels comportements-problèmes ou problématiques déviantes devant être pris en compte dans l'accompagnement

Validation de l'accueil définitif

À l'issue de la période de pré-accueilstage, un bilan est réalisé afin de statuer sur l'accueil définitif. En cas de validation, la personne reçoit les outils de la loi de 2002, lui permettant d'avoir une meilleure compréhension de son accompagnement et de ses droits au sein de l'établissement. Le contrat de séjour est signé entre la personne accompagnée ou son représentant et l'établissement.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

L'AUTONOMIE ET LA GESTION DU QUOTIDIEN

L'équipe du FV Barbanègre accompagne les personnes accueillies de différentes façons selon les besoins repérés et/ou à travers les demandes exprimées directement de la part des personnes.

Les accompagnements en matière d'autonomie sont identifiables à travers divers actes du quotidien :

- Aide au lever : l'équipe ajuste sa présence pour l'aide au lever selon les besoins de chaque personne accompagnée
- Aide à la prise des traitements : selon les degrés d'autonomie de chaque personne, l'équipe accompagne et sécurise les temps d'administration des traitements. Elle identifie les besoins des personnes et peut proposer une aide quotidienne dans la compréhension des traitements prescrits par les médecins
- Aide à la prise des repas : l'aide est adaptée pour guider au mieux chaque personne au sein du FV durant les divers temps de repas de la journée
- Aide spécifique en matière d'hygiène : en accord avec les personnes accompagnées, une présence et un soutien sont proposés quand cela est nécessaire pour renforcer l'autonomie de chaque personne dans ses actes d'hygiène au quotidien
- Soutien à l'habillage : si nécessaire, les personnes accompagnées du FV peuvent être également soutenues dans leur habillage quotidien. Un regard bienveillant est porté quotidiennement afin de vérifier que les tenues soient adaptées à la saison.
- Accompagnement à la santé : bien que le FV soit une structure non médicalisée, une part importante du travail de l'équipe est consacrée à la coordination du parcours médical des personnes, notamment le suivi des ordonnances avec la pharmacie partenaire et le soutien à apporter aux personnes dans le cadre des autres besoins en matière de santé. En fonction du niveau de compréhension de chaque personne accompagnée, l'équipe ajuste son aide et son travail de renfort avec chaque personne accompagnée. Une procédure d'aide à la prise du médicament est mise en place pour faciliter le travail d'accompagnement.
- Soutien administratif : l'équipe apporte son aide dans la compréhension des différents courriers reçus et des dossiers à construire pour chaque personne accompagnée. Un relai est fait, le cas échéant, avec les représentants légaux, (tuteurs, curateurs, etc.) et des explications complémentaires sont apportées pour rendre au maximum accessibles et compréhensibles certains documents nécessitant une explication adaptée (courriers de la MDPH, de la CAF, impôts, etc.) aux personnes accompagnées.

Journée type de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre :

Matin :

Les personnes accompagnées se réveillent et sont accompagnées au petit-déjeuner. Les surveillants de nuit aident à l'installation des petit-déjeuners des personnes qui se lèvent le plus tôt avant l'arrivée des éducateurs du [matin](#). Le rythme de vie des personnes accueillies est respecté, les personnes accueillies se lèvent quand elles le souhaitent et sont accompagnées avant ou après le petit-déjeuner à prendre leur douche de manière soutenue ou non (selon chaque projet personnalisé).

Les éducateurs arrivent à 07h00, aident à la prise des petits-déjeuners et des médicaments pour les personnes qui ont des traitements à prendre. Les informations importantes sont transmises entre les professionnels de nuit et de journée et également lues sur le logiciel de Dossier Unique Informatisé IMAGO-DU.

Les personnes accompagnées de l'EANM FV profitent d'activités dès le matin selon leurs envies et volontés. Les éducateurs proposent des activités récurrentes mais peuvent aussi varier leurs propositions selon les demandes spontanées des personnes accompagnées.

Le matin, dès que les personnes accompagnées sont en activités, le ménage des parties communes et des chambres individuelles est réalisé par l'équipe d'Agents de Service Intérieur (ASI).

Midi :

Les éducateurs accompagnent les personnes présentes au sein de la Résidence à la prise des repas et des traitements si nécessaire.

Après-midi et soirée :

Les personnes accompagnées, tout comme dans la matinée, réalisent des activités occupationnelles. L'après-midi, il peut également y avoir des activités réalisées avec des partenaires extérieurs en dehors du Foyer.

En fin de journée, les éducateurs accompagnent les personnes accompagnées au repas du soir et partagent ce moment convivial avec eux. En lien avec un roulement mis en place, les groupes d'étages peuvent partager leur repas à l'étage ; cela a pour but de réduire le nombre de personnes accompagnées dans la salle de restauration collective et d'offrir un espace plus calme et moins bruyant aux personnes accompagnées. Un roulement est discuté et permet aux groupes d'étages de manger sur leurs étages tout en étant accompagnés par les éducateurs. Le Foyer de vie profite de ce roulement afin que les personnes accueillies puissent profiter d'un espace plus calme et propice à leurs besoins au 1er étage de la Résidence.

Fin de soirée et nuit :

Les surveillants de nuit arrivent à 21h20 et 21h30, ils travaillent en binôme. Ils prennent leur poste en venant saluer les personnes accompagnées et l'équipe de journée. Ils prennent connaissance des informations importantes via les transmissions orales avec l'équipe de journée et les transmissions écrites laissées par l'équipe de jour sur le logiciel IMAGO-DU.

Ils prennent connaissance des présences/absences du jour qui ont été renseignées par l'équipe de journée et vont contrôler à leur tour celles-ci.

Ils assurent la sécurité des personnes accompagnées et veillent au bon fonctionnement de l'établissement. Ils effectuent des rondes de surveillance plusieurs fois par nuit. Ils proposent une présence et des échanges adaptés aux personnes accompagnées qui ont besoin de discuter avec de se coucher et/ou de partager leur journée.

Focus sur la Santé Sexuelle et la Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS) : Avant la création du FV en 2014, le FH Barbanègre a été, au début des années 2000, un Foyer avec une identité novatrice en matière d'accompagnement des personnes sur les besoins en Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS). En effet, parmi les chambres proposées, certaines ont été pensées pour accueillir des couples.

L'équipe du FV Barbanègre s'astreint à veiller au respect de l'intimité de chaque personne accueillie. Le travail en ce sens va continuer et sera un axe fort des cinq années à venir.

En effet, des discussions ont été engagées à la fin d'année 2024 pour entamer un partenariat avec la cellule Intimagir⁵ et former une professionnelle de Barbanègre à la thématique de la Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS). La professionnelle retenue, référente VIAS, sera formée en mai et juin 2025.

A cela, les personnes accompagnées vont, à courts termes, bénéficier du dispositif Handigynéco⁶. Ce dispositif, au départ prévu pour les ESMS médicalisés à financement ARS, va être accessible aux établissements non médicalisés à Paris dans les mois à venir. Le dispositif a formé et formera des sage-femmes au handicap et pathologies associées. Les professionnelles seront ensuite répertoriées sur le territoire parisien et pourront intervenir en visite de prévention au sein du FV puis recevoir dans leur cabinet les personnes accompagnées.

Toutes ces actions déjà entreprises et qui seront développées dans les mois à venir (cf. partie projective) témoignent d'un engagement marqué de l'établissement de vouloir accompagner les personnes en situation de handicap en santé sexuelle tout en leur donnant les moyens de s'exprimer et de bénéficier des éléments concrets pour accéder au droit commun et outils de prévention qui se développent encore.

⁵ <https://www.intimagir-idf.fr/>

⁶ <https://idf.vyv3.fr/handicap/handigyneco/>

Un travail quotidien en faveur de l'inclusion des personnes accompagnées

L'insertion sociale

L'équipe du FV Barbanègre opère un travail quotidien d'observation pour veiller au bon déroulé des journées des personnes accompagnées. Tout signe de fatigue ou comportement inhabituel est signalé et pris en compte afin de s'assurer du bon état de santé de chaque personne accompagnée.

L'accompagnement à l'insertion sociale est également soutenu par l'équipe éducative. Le FV Barbanègre propose une offre d'activités se voulant adaptées aux besoins du public accueilli. Les activités correspondent également à des demandes formulées par les personnes accompagnées. Les activités peuvent se réaliser au sein de la Résidence Barbanègre mais également à l'extérieur ou les moyens d'accompagnement permettent des sorties dans le milieu ordinaire. Le FV Barbanègre, à travers les actions conduites, défend l'inclusion des personnes accompagnées. Les initiatives et actions en ce sens sont portées et défendues par l'ensemble des acteurs du FV Barbanègre. Un référent sport/culture est nommé au sein du FV Barbanègre afin de faciliter l'articulation du travail d'ouverture avec l'extérieur.

L'accès à la culture et aux loisirs

La DSOL75, via son service Sport Handicap, propose de nombreuses activités et sorties aux personnes accompagnées de Barbanègre. Ces propositions fréquentes et dynamiques de l'autorité de tarification (DSOL75) favorisent grandement ce travail d'inclusion. A titre d'exemple, ces dernières années, les personnes accompagnées ont pu assister à divers événements sportifs et/ou culturels comme les Jeux Olympiques de Paris, des matchs professionnels de volley-ball, basketball ou encore visiter gratuitement la Tour Eiffel (sur des créneaux en soirée afin de respecter le rythme de travail de chacun).

Un soutien pour mieux comprendre sa situation

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale vient en complément de l'équipe soutenir les personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale. Elle s'appuie sur son expertise pour intervenir auprès des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et de gérer les difficultés de leur vie quotidienne et de valoriser leur potentiel. Au quotidien, cela se traduit par un accompagnement à l'accès aux droits auprès de diverses institutions telles que la préfecture, la CAF, la sécurité sociale et un soutien aux personnes accompagnées lors des démarches administratives notamment le renouvellement des droits à l'ASH et à la MDPH. La CESSF apporte également un soutien pour accompagner les représentants légaux dans leur mission de maintenir les droits sociaux aux personnes accompagnées (renouvellement carte d'identité, droits MDPH, droit ASH, orientation vers un autre établissement etc.) Elle assure le lien avec les partenaires et la famille afin d'accompagner les personnes au plus près des objectifs de leurs projets personnalisés. La

CESF assure également un accompagnement social collectif à travers l'animation d'ateliers de cuisine et de gestion budgétaire dans le but de développer les compétences et de maintenir les acquis.

DES SOUTIENS VARIES ET MOBILISABLES POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

UN SOUTIEN ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUALISÉ

Les personnes accompagnées au sein du FV Barbanègre bénéficient de la présence d'une équipe pluridisciplinaire. Le personnel composant l'équipe éducative est représenté de diverses formations : AMP/AES, ME, TISF, ES.

Le travail éducatif selon les besoins spécifiques repérés :

L'équipe éducative s'adapte aux besoins spécifiques repérés chez les personnes accueillies. La direction s'astreint à questionner les actions éducatives proposées pour vérifier que celles-ci sont bien rattachées aux axes du projet personnalisé de chaque personne accompagnée. La diversité des pathologies, les envies variées et les objectifs de projet qui sont singuliers et uniques nécessitent une réflexion entretenue et une déclinaison précise du travail. Les réunions hebdomadaires du mardi (14h00 à 17h00) proposent un temps spécifique pour échanger sur les besoins évolutifs des personnes accompagnées. Ce point permet de vérifier si les axes du projet personnalisé sont respectés et si les moyens sont suffisants ou doivent être développés pour mieux accompagner la personne dont il est question.

En résumé, bien qu'un regard et une attention soient portés sur la vie collective, la priorité est donnée au respect et à la mise en application des projets personnalisés de chaque personne accueillie.

Les surveillants de nuit sont également avisés des évolutions des projets personnalisés. Le logiciel IMAGO-DU est un outil facilitateur du partage des informations concernant les personnes accueillies.

Le directeur anime une fois par mois une réunion avec l'équipe des Agents de Service Intérieur. Lors de ces réunions, il est également prévu un point spécifique concernant les personnes accompagnées, l'objectif étant de tenir informé l'équipe au sens large des grands axes du projet personnalisé des personnes accueillies.

Une réunion est également animée une fois par mois avec l'équipe administrative de l'EANM Barbanègre. Là-aussi, un temps spécifique concernant les personnes accueillies est proposé. L'objectif est d'informer et/ou de prévenir de toute évolution de la situation d'une personne accueillie au sein de l'EANM Barbanègre.

Un travail global au service des parcours :

Un des enjeux de l'accompagnement proposé est d'accompagner chaque personne dans son parcours de vie. L'équipe pluridisciplinaire doit donc contrôler et interroger les besoins des personnes accueillies. L'objectif est de prévenir et de mettre en place les moyens suffisants pour les personnes qui vivent au sein de l'EANM Barbanègre. Que ce soit en matière d'autonomie, de santé ou de participation sociale, l'équipe doit s'assurer que l'offre d'accompagnement est toujours adaptée aux personnes ou si celle-ci doit être revue. Selon les observations et les décisions prises en équipe, si des moyens sont manquants ou insuffisants en interne, l'équipe pluridisciplinaire peut mobiliser des partenaires externes pour soutenir la personne dans son évolution de parcours. Par exemple, si une personne accompagnée de l'EANM FH Barbanègre voit son temps de travail diminuer, l'équipe va travailler avec elle ce changement de quotidien et interroger ses souhaits pour l'aider à occuper ce nouveau quotidien.

Le travail de la psychologue est à différents niveaux :

Une psychologue à mi-temps exerce également au Foyer. Elle organise son travail afin de recevoir en entretiens individuels les personnes accompagnées selon leur demande mais également quand cela est en lien avec des observations apportées par le reste de l'équipe. La psychologue occupe également une place sur le terrain, grâce à des horaires permettant une présence en soirée pour mieux observer les personnes accompagnées après leur journée de travail.

La psychologue contribue également à la meilleure compréhension de certaines situations lors des réunions d'équipe, participe à l'élaboration et l'évaluation des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) et assure un lien avec les médecins psychiatres des personnes accompagnées et/ou leurs psychologues externes quand le suivi est externalisé.

Travail avec les personnes accompagnées

Elle reçoit les personnes accompagnées à leur demande dans son bureau. Elle peut les recevoir, seul, en couple ou avec leur référent éducateur, selon les situations à aborder. Elle peut également se déplacer en visite à domicile aux appartements inclusifs avec la référente éducatrice.

La psychologue offre un travail global de compréhension et gestion des émotions. Bien que de formation clinique d'orientation psychanalytique, son approche ici est davantage cognitivo--comportementale dans une clinique de l'immédiateté : traiter le problème tout de suite, recherche et propositions de solutions à court terme, moyen ou long terme. En effet, la plupart des personnes accompagnées présentent des difficultés d'élaboration ce qui ne permet pas un travail en profondeur et sur du long terme avec des éléments survenus dans l'enfance et autres éléments potentiellement traumatiques. Si la personne accompagnée a besoin d'être suivie sur une plus longue période, la psychologue peut orienter vers des partenaires extérieurs comme L'EPOC, Le CPCT (Centre Psychanalytique de Consultation et Traitement) ou le CMP (pour un besoin d'évaluation et de prise en charge psychiatrique) ou encore vers un suivi psychologique en libéral suivant les ressources.

La psychologue a œuvré pour la mise en place d'une groupe de médiation animale au sein de la Résidence Barbanègre avec une intervenante extérieure qui agit tant bien pour les personnes accompagnées du Foyer d'Hébergement que celles accueillies au sein du Foyer de Vie.

Travail de coordination avec l'équipe éducative et l'équipe de direction.

La psychologue est présente à la réunion du mardi d'équipe de 14h à 17h qui a lieu tous les mardis. Son rôle est d'apporter un éclairage sur des situations et/ou des éléments de réponse sur un versant psychologique et de tenter d'expliquer des comportements et des manières adaptées d'y réagir.

Auprès de l'équipe cadre, la psychologue contribue à faire des points réguliers, peut proposer des éléments pour l'ordre et échanger de manière spécifique sur certaines situations.

Travail avec les familles et les partenaires

La psychologue assure un lien avec certains partenaires et les familles. Si son emploi du temps le permet (travail à temps-partiel), elle peut participer à diverses rencontres partenariales, recevoir des familles et proposer des actions à l'extérieur de l'établissement.

L'équipe éducative articule sa présence et son aide en lien avec les besoins directs des personnes accompagnées.

Concernant, le suivi en CMP (Centre Médico-Psychologique), selon le degré d'autonomie, la volonté de compréhension ou en lien avec des besoins ponctuels, les personnes accompagnées peuvent également, avec leur accord, être accompagnées à leurs rendez-vous en Centre Médico-Psychologique (CMP) si elles y sont suivies.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE

LES MOTIFS DE FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Fin d'accompagnement liée à l'état de santé de la personne

Dans certains cas, la fin de l'accompagnement est conditionnée par des raisons de santé. Plusieurs situations peuvent motiver une telle décision :

Sortie pour cause de maladie : Si l'état de santé de la personne accompagnée se détériore ou nécessite des soins intensifs, spécialisés ou continus non dispensés par la résidence, un transfert vers un établissement plus adapté peut être envisagé. Cette décision est prise en concertation avec la personne accompagnée et son entourage afin de garantir une continuité des soins dans les meilleures conditions possibles.

Évolution du handicap : Lorsque le handicap de la personne évolue et que ses besoins dépassent les capacités d'accompagnement de la résidence, une sortie vers une structure adaptée peut s'avérer nécessaire. Cette réorientation, toujours réalisée avec l'accord de la personne accompagnée, vise à garantir que celle-ci bénéficie d'un cadre propice à son bien-être et à sa sécurité.

Les évolutions sont également possibles en interne entre le FH et le FV (sous réserve de place et dossier validé par la MDPH). En effet, une personne accompagnée au sein du FH qui aurait travaillé son projet personnalisé en direction d'un accueil au sein du FV pourrait postuler au sein du FV Barbanègre ; ici sous réserve de place en respectant la liste d'attente. Cette cohabitation facilite le travail des équipes mais également la compréhension des personnes accompagnées sur les différences entre les deux entités.

Décès de la personne accompagnée : En cas de décès, la résidence Barbanègre met en place un accompagnement adapté pour soutenir les proches et l'équipe, en assurant une communication transparente et respectueuse. Une attention particulière est également portée au recueil et au respect des volontés de la personne accompagnée concernant ses obsèques et à l'hommage à sa mémoire.

Fin d'accompagnement à la demande de la personne

La résidence Barbanègre respecte le choix de la personne accompagnée qui souhaite mettre fin à son séjour dans l'établissement pour poursuivre un autre projet de vie. Deux raisons principales peuvent motiver cette démarche :

Insertion dans un environnement ordinaire : Certaines personnes accompagnées choisissent de quitter la résidence pour rejoindre un environnement de vie plus autonome, intégrant un logement dans le milieu ordinaire. La résidence soutient cette démarche et propose, si souhaité, un accompagnement pour faciliter cette transition, en mettant en lien la personne avec les ressources nécessaires à son projet d'autonomie.

Évolution du projet personnel et des souhaits : Une personne peut décider de quitter la résidence pour réaliser des projets en lien avec ses aspirations personnelles. Que ce soit pour poursuivre une formation, accéder à un emploi, ou intégrer un autre cadre de vie, la résidence accompagne cette transition en facilitant les démarches et en respectant les choix individuels.

Bien qu'il soit impératif de respecter les libertés individuelles, ce type de demande de sortie est traité directement avec la MDPH, le représentant de la mesure de protection et le médecin traitant ne peut se faire qu'entre la personne accompagnée et l'établissement d'accueil.

Fin d'accompagnement à la demande de la résidence :

Dans certaines circonstances, la résidence Barbanègre peut être amenée à proposer la fin de l'accompagnement pour des raisons justifiées (avec information et accord préalable des services départementaux) :

Structure non adaptée : Il arrive que l'orientation initiale vers la résidence ne corresponde pas aux besoins réels de la personne accompagnée, à la suite d'une évaluation incomplète ou incorrecte de sa situation en amont de l'admission. Dans ce cas, une réorientation est proposée vers une structure mieux adaptée à ses besoins.

Réévaluation de la situation de la personne accompagnée : Des bilans réguliers sont réalisés pour s'assurer que la résidence demeure le cadre adapté à l'évolution de chaque personne accompagnée. Si la réévaluation conclut qu'un autre type d'accompagnement serait plus bénéfique, une démarche de réorientation est engagée, en accord avec la personne accompagnée et, le cas échéant, avec son représentant légal.

A noter, que toute sortie définitive est évoquée avec l'autorité de tarification, ici la DSOL75. La direction ne se réserve pas le droit d'arbitrer seule des sorties des personnes accompagnées. Lorsqu'une personne accompagnée entame un projet de sortie du FV Barbanègre, l'équipe doit vérifier si une suite est donnée dans le parcours de la personne accompagnée et si des demandes relevant des nouveaux besoins de la personne accompagnée ont été prises en compte (demande de SAVS, SAMSAH par exemple). Ce travail associe également la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec laquelle le FV Barbanègre assure une information soutenue en cas de projet de changement de parcours survenant dans la vie d'une personne accueillie.

LA DÉMARCHE DE SORTIE DU FOYER DE VIE

La personne accompagnée et son représentant légal sont associés / consultés durant tout le long de la procédure de sortie.

La démarche de sortie de la résidence Barbanègre est pensée pour garantir une transition harmonieuse et respectueuse, en prenant en compte les besoins et les souhaits de la personne accompagnée. Cette démarche repose sur une série d'étapes essentielles, assurant une continuité dans le parcours et une coordination entre toutes les parties prenantes.

Réunion en équipe pluridisciplinaire

La procédure de sortie est déclenchée lors d'une réunion en équipe pluridisciplinaire. Cette rencontre permet de réunir tous les professionnels impliqués dans l'accompagnement de la

personne, afin d'évaluer la situation de manière globale et de déterminer la cause de la sortie. Au cours de cette réunion, l'équipe s'assure que le projet de sortie s'intègre de manière cohérente dans le parcours de la personne et qu'il répond bien à ses besoins actuels.

Bilan éducatif de la personne

Un bilan de l'accompagnement éducatif est ensuite réalisé par l'éducateur référent, en collaboration avec la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF). Ce bilan permet de faire le point sur le parcours de la personne au sein de la résidence Barbanègre, de documenter ses réussites et les difficultés rencontrées, et de préparer les informations nécessaires pour garantir une transition adaptée. Ce document sera ensuite partagé avec la nouvelle structure d'accueil, avec l'accord de la personne et de son représentant légal.

Bilan psychologique

En parallèle, un bilan psychologique est mené par la psychologue de la résidence, permettant d'évaluer l'état émotionnel et psychologique de la personne au moment de la transition.

Ce bilan permet de détecter des facteurs de stress potentiels et de proposer des recommandations spécifiques pour faciliter l'adaptation à la nouvelle structure d'accueil. Ces éléments, partagés uniquement avec l'accord de la personne et son représentant légal, contribuent à une prise en charge psychologique bienveillante et adaptée dans le nouveau cadre de vie.

Lettre de demande de fin d'accompagnement

Lorsque la demande de sortie est initiée par la personne accompagnée ou son représentant légal, une "lettre de démission" est demandée. Ce document officialise la volonté de la personne ou, le cas échéant, de son représentant (tuteur, curateur, etc.) de quitter la résidence, garantissant ainsi que la décision est bien fondée et que toutes les parties concernées sont d'accord avec le projet de sortie.

Préavis d'un mois

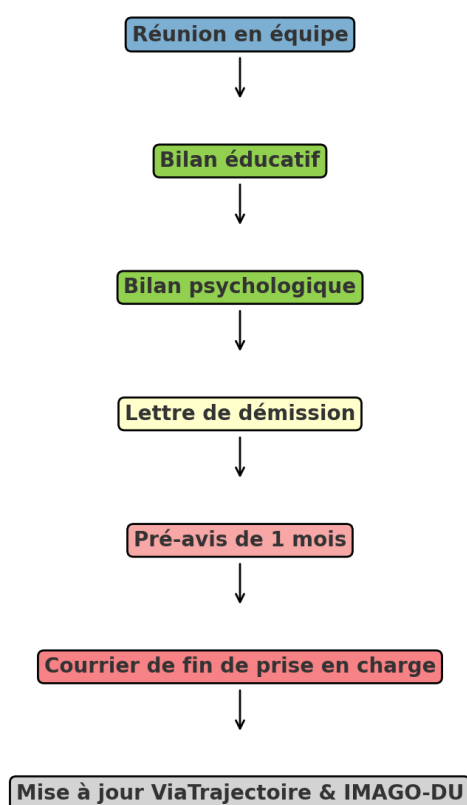
À compter de la réception de la lettre de démission, une période de préavis d'un mois est engagée. Ce préavis offre à la résidence le temps nécessaire pour organiser une transition sereine et bien préparée, en prenant soin de coordonner les démarches avec la nouvelle structure d'accueil et d'informer toutes les parties impliquées. Pendant cette période, l'équipe pluridisciplinaire reste mobilisée pour soutenir la personne et garantir la continuité de l'accompagnement.

Courrier de fin d'accompagnement

Une fois la sortie effective, la résidence envoie un courrier de fin de prise en charge au représentant légal de la personne accompagnée, ainsi qu'aux instances concernées, notamment le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce courrier formalise la fin de l'accompagnement par la résidence Barbanègre et permet aux parties prenantes de mettre à jour leurs informations sur le parcours de la personne.

Mise à jour de ViaTrajectoire et IMAGO-DU

Pour assurer une bonne gestion des informations et permettre une continuité administrative, la résidence met à jour les bases de données ViaTrajectoire et IMAGO-DU (logiciel interne de gestion des données des personnes accompagnées). Cette mise à jour garantit que les informations sont répercutées dans les systèmes de suivi, facilitant ainsi l'intégration de la personne dans sa future structure et permettant aux organismes de suivi d'accéder aux informations les plus actuelles concernant son parcours.



ORIENTATION

Transfert d'informations et de dossiers avec la structure d'accueil

Lorsqu'une personne quitte la résidence Barbanègre pour une nouvelle structure d'accueil, il est essentiel d'organiser un transfert fluide des informations et des dossiers. Ce transfert inclura des informations clés sur les habitudes de vie, les besoins de soins, les projets personnalisés, et les éventuels suivis médicaux ou sociaux. Il est crucial d'obtenir l'accord de la personne accompagnée et, si nécessaire, celui de son représentant légal avant de transmettre ces données, en conformité avec les règles de confidentialité et de protection des données. Cette démarche vise à garantir la continuité de l'accompagnement et à faciliter l'adaptation dans le nouveau cadre de vie.

Suivi de la situation par téléphone dans les 15 jours suivant la sortie

Dans les deux semaines après la sortie, le coordinateur du foyer prend contact avec la personne ou la nouvelle structure par téléphone. Ce suivi permet de faire le point sur l'adaptation de la personne à son nouvel environnement, d'identifier d'éventuels besoins

supplémentaires, et d'organiser, si nécessaire, une première visite. Ce contact rapide offre également une opportunité pour réajuster certains aspects du transfert ou de l'accueil selon les retours de la personne ou de la nouvelle équipe.

Organisation de visites trimestrielles, puis semestrielles pendant 2 ans

Afin d'assurer une transition en douceur et de maintenir le lien entre la personne et la résidence Barbanègre, des visites sont programmées. Les premiers trimestres suivant le départ, des rencontres régulières (une fois par trimestre) permettent de renforcer l'accompagnement dans ce changement de vie. Ensuite, des visites plus espacées, une fois par semestre pendant deux ans, sont prévues. Ces visites permettent de rester informé de l'évolution de la personne et de maintenir un soutien moral et symbolique de l'ancienne équipe, facilitant un suivi et une continuité rassurante.

Maintien du lien par des actions collectives

Afin de conserver un lien avec les anciennes personnes accompagnées, la résidence Barbanègre prévoit d'inviter ceux qui le souhaitent aux événements collectifs marquants, tels que les fêtes de fin d'année, les anniversaires, ou autres célébrations. Ces invitations renforcent le sentiment d'appartenance et permettent aux anciennes personnes accompagnées de rester connectés à un environnement qui leur est familier. C'est aussi une manière de favoriser une transition moins brutale, d'offrir des opportunités de socialisation, et de montrer que la résidence reste un point de référence pour la personne.

LA COORDINATION ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS

LES INSTANCES DE COORDINATION

La transmission de l'information est un élément essentiel du bon fonctionnement du Foyer de Vie de Barbanègre. Elle permet d'assurer la continuité de l'accompagnement, de garantir une cohérence dans les interventions et de favoriser la coordination entre les différents professionnels impliqués.

L'organisation de la communication interne repose sur plusieurs instances et modalités de transmission de l'information, adaptées aux enjeux spécifiques du foyer.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire

Une réunion d'équipe pluridisciplinaire est organisée une fois par semaine afin d'assurer un suivi global des personnes accompagnées et de coordonner l'accompagnement.

Composition de la réunion :

- Les éducateurs
- Les coordinatrices du Foyer d'Hébergement (FH) et du Foyer de Vie (FV)
- La Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)
- Le psychologue
- L'assistant administratif

- Le chef de service
- Le directeur

Objectifs de la réunion :

- Faire le point sur les situations individuelles des personnes accompagnées, identifier les besoins et ajuster les modalités d'accompagnement.
- Partager les informations importantes, les évolutions des projets personnalisés et les éventuelles difficultés rencontrées.
- Assurer une coordination entre les différents professionnels et structurer les actions à mettre en place.
- Identifier les actions prioritaires à mener pour garantir un accompagnement de qualité.

La réunion dédiée aux agents de service intérieur et à l'agent technique

Une réunion est organisée pour permettre une transmission d'informations avec les Agents de Service Intérieur (ASI), l'agent technique, la secrétaire et le directeur.

Objectifs de la réunion :

- Organiser la gestion des espaces communs (entretien, hygiène, sécurité).
- Assurer une bonne coordination entre le personnel éducatif et le personnel technique sur les besoins logistiques et matériels du foyer.
- Signaler les éventuels besoins en maintenance ou aménagements spécifiques pour garantir un cadre de vie adapté aux personnes accompagnées.

La réunion avec l'équipe socio-administrative

Une réunion spécifique est dédiée à l'équipe socio-administrative, qui regroupe :

- La secrétaire
- Les comptables
- La Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)
- Le directeur

Objectifs de la réunion :

- Assurer le suivi administratif et budgétaire des personnes accompagnées (contrats de séjour, droits sociaux, gestion des prestations, etc.).
- Organiser et optimiser les démarches administratives et financières en lien avec les besoins des personnes accompagnées.
- Renforcer la coordination entre les aspects éducatifs et administratifs pour garantir une prise en charge efficace.

Les réunions de synthèse à l'initiative des partenaires ou de la résidence

Des réunions de synthèse peuvent être organisées à la demande des partenaires ou de la résidence afin d'échanger sur une situation particulière et d'assurer un suivi approfondi.

Objectifs de ces réunions :

- Faire un point détaillé sur la situation d'une personne accompagnée, en présence des acteurs concernés (équipe éducative, travailleurs sociaux, partenaires extérieurs, etc.).
- Coordonner les interventions entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement (MDPH, ESAT, services de santé, famille, etc.).
- Adapter l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins de la personne accompagnée et définir les ajustements à apporter à son projet personnalisé.

LES OUTILS PARTAGÉS

Le dossier de la personne accompagnée

Le dossier administratif de la personne accompagnée : Bien que l'association accompagne les établissements vers de nouveaux outils numériques (le dossier unique informatisé sera explicité après), la tenue des dossiers papiers est encore d'actualité. Les dossiers des personnes accompagnées y sont rangés dans le bureau de la CESF. Les dossiers ont tous la même nomenclature avec diverses sous pochettes : état civil, MDPH, santé (uniquement les documents administratifs, administratifs divers, etc).

Le dossier médical de la personne accompagnée : Les dossiers médicaux sont rangés à l'infirmerie de la Résidence Barbanègre. Ils sont rangés dans cette pièce fermée à clefs. Leur utilisation est spécifique.

Le Dossier Unique Informatisé (DUI) IMAGO-DU

Le FV Barbanègre dispose d'un Dossier Unique Informatisé (DUI) de l'utilisateur. C'est le logiciel IMAGO-DU développé par Evolucare Analytics que l'association Entraide Union a retenu. La mise en place du logiciel Imago est un véritable outil pour l'accompagnement de la personne ainsi que pour le suivi de son parcours.

Depuis janvier 2023 Imago est déployé au sein du foyer Barbanègre. Le déploiement du logiciel de Dossier Unique Information permet de réduire l'utilisation du papier et permet également de réaliser les transmissions via l'outil numérique sécurisé. Le Dossier Unique Informatisé permet à l'équipe d'optimiser son temps et de bénéficier d'un outil moderne et sécurisé dans le cadre de l'accompagnement des personnes accueillies. En 2024, l'équipe maîtrisait partiellement l'utilisation du logiciel IMAGO. L'usage est essentiellement concentré sur la rédaction des transmissions via le Journal de Bord qui sert de "cahier de liaison" numérique sécurisé pour tracer les transmissions entre les équipes de jour et de nuit. Son usage facilite également le rappel des événements importants comme les rendez-vous des personnes accompagnées. Il a été convenu avec le nouveau Directeur qu'en 2025, l'ensemble des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) seraient réalisés et renseignés sur le logiciel IMAGO. Le Dossier Unique Informatisé facilite également le décompte de l'activité réalisée. Une nouvelle organisation est mise en place pour une facturation efficace. La coordinatrice du foyer de vie complète les informations sur la présence des personnes accompagnées dans le logiciel Imago-DU. Après validation par le directeur, celui-ci procède à l'extraction du planning de présence et le transmet au siège avec les informations sur les ressources des personnes accompagnées qui sont transmises par la famille, tuteur ou curatelle du chaque personne accompagnée. Le siège de l'association établit les factures de contribution des usagers et de prise en charge du département et les retourne au directeur pour validation.

Les outils au service de la collaboration entre professionnels

Les adresses email professionnelles : Chaque professionnel du FV Barbanègre dispose d'une adresse email professionnelle. Cette adresse permet à chaque utilisateur d'avoir son propre accès à certains outils mis en place par l'association.

Le Google Workspace : Un espace de travail partagé et accessible selon les droits accordés par la direction via un Google Workspace.

L'espace Entre Nous (Intranet) : L'association a également mis en un place un espace d'information commun appelé « Entre Nous »⁷. Les grandes informations associatives y sont partagées et permettent aux salariés d'avoir un espace ressource supplémentaire. L'espace propose également divers outils via une arborescence développée permettant aux professionnels, selon leurs besoins, d'obtenir des informations ou certains outils (trames de document, procédures, annuaires de contact, etc.).

La Newsletter Associative : Une newsletter associative est mise en place et est diffusée tous les jeudis sur les boîtes mails de chaque professionnel. Elle met en valeur les actualités marquantes des établissements et services de l'association et permet également de transmettre certaines informations associatives.

LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

La résidence Barbanègre a identifié plusieurs axes de partenariat à renforcer ou à formaliser. Ces partenariats sont essentiels pour garantir un accompagnement global et adapté des personnes accueillies, en assurant une prise en charge médicale et sociale coordonnée ainsi qu'en facilitant les projets de sortie lorsque cela s'avère nécessaire.

Partenariats existants à formaliser

Volet médical : La résidence Barbanègre bénéficie déjà de partenariats médicaux non formalisés.

La Foyer de Vie Barbanègre vise à formaliser ces partenariats pour renforcer la qualité de l'accompagnement médical, notamment avec :

- SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) : pour les interventions liées aux soins médicaux quotidiens.
- Équipe mobile de soins palliatifs : pour assurer une prise en charge en soins palliatifs, particulièrement dans le cadre de l'accompagnement en fin de vie.

Objectifs de la formalisation des partenariats médicaux :

- Continuité des soins : Ces partenariats visent à prodiguer les soins nécessaires permettant aux personnes de rester sur leur lieu de vie à la résidence Barbanègre, même en cas de dégradation de leur état de santé.

⁷ <https://entrenous.eu-asso.fr/home/>

- Coordination des interventions : La coordination des interventions médicales sera assurée par les coordinatrices du foyer de vie et d'hébergement, afin de garantir un suivi rigoureux et adapté aux besoins des personnes accompagnées.
- Modalités d'intervention : Lors de la première rencontre avec les partenaires médicaux, les modalités d'interventions seront précisées (horaires, gestion des urgences ou situations de crise, évaluation des besoins spécifiques, etc.).

Volet social : La résidence entretient également des partenariats dans le domaine social, mais ceux-ci mériteraient d'être formalisés pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées. Les partenaires identifiés sont :

- Institut Le Jeune (trisomie 21) : soutien spécialisé pour les personnes accompagnées atteintes de trisomie 21, permettant un suivi adapté et des bilans personnalisés.
 - Centre Paris Anim' Mathis, centres d'animation socio-culturelle, association communale pour le sport adapté, mairie du 19e arrondissement (pass culturel) : ces partenariats visent à offrir des activités socio-culturelles et sportives adaptées, facilitant l'intégration des personnes accompagnées dans la vie locale.
- **Partenariats à renforcer** (notamment les partenariats contribuant aux projets de sortie des personnes accompagnées)

Afin de favoriser l'autonomie et de préparer les projets de sortie des personnes accompagnées lorsque cela est possible, la Résidence Barbanègre a pour volonté de renforcer et de développer des partenariats avec les structures d'hébergement adaptées. Ces collaborations permettront d'offrir des options de parcours diversifiées, facilitant ainsi une transition vers un environnement correspondant aux besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Les structures identifiées pour ces partenariats sont :

- Résidences autonomie
- Habitat inclusif
- Résidences services
- VYV 3 - CRIAVS (accompagnement des auteurs de violence sexuelle)
- VYV 3 - Handigynéco (suivi gynéco des personnes en situation de handicap)
- SAPPH (Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap)
- EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)
- EAM (Établissements d'Accueil Médicalisé, ex-FAM)

Objectifs de ces nouveaux partenariats :

- Diversification des activités et mixité sociale : Ces partenariats permettront d'organiser des activités partagées avec d'autres structures, favorisant ainsi la mixité et le lien social pour les personnes accompagnées.
- Accompagnement vers des résidences autonomes : Pour les plus âgés, ces partenariats offrent la possibilité d'intégrer des résidences autonomie, résidences services, ou habitats inclusifs adaptés à leurs besoins de vie indépendante.
- Orientation vers des structures médicalisées : Lorsqu'un accompagnement médical plus intensif devient nécessaire, un partenariat avec un EAM permettra de faciliter l'orientation vers une structure offrant un cadre adapté aux besoins des personnes accompagnées.



3^{ème} partie

LES RESSOURCES ET LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

MANAGEMENT

L'accueil et l'accompagnement des salariés

Le recrutement du personnel de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre est étroitement lié aux valeurs de l'Entraide Union : **dignité de la personne, respect de la vie humaine, laïcité, citoyenneté, vie intime, égalité, équité**. Un regard accentué est porté sur les valeurs défendues par chaque candidat voulant intégrer l'équipe de l'EANM FV Barbanègre.

Le personnel est recruté en tenant compte de ses compétences techniques et ses qualités humaines mais aussi de son savoir-être et en s'assurant que ses motivations, aptitudes et comportements respectent ces valeurs. Dès le recrutement, le candidat, potentiel futur salarié, est interrogé sur sa conception du travail d'accompagnement et sa manière dont il envisage le soutien éducatif avec un public de personnes accompagnées au sein d'un EANM type FV comme celui présent à Barbanègre.

Trois critères permettent donc de recruter le personnel :

1. Les compétences techniques de la personne et sa qualification
2. Les compétences relationnelles pour veiller à la meilleure qualité d'aide, à la sécurité d'accompagnement et rendre la qualité de vie la plus agréable auprès des personnes accompagnées
3. Les compétences liées au travail en équipe : avoir la capacité d'interagir de façon respectueuse avec ses pairs en respectant les compétences et les missions de chacun et en faisant remonter les dysfonctionnements et/ou idées d'amélioration à sa hiérarchie

L'équipe encadrante veille à ce que l'ensemble des professionnels (anciens et nouveaux) se retrouvent dans le projet commun et contribue au développement de la meilleure qualité de service à rendre aux personnes accompagnées.

Ainsi, chaque prise de poste est accompagnée. Que ce soit par le biais de la cheffe de service ou du directeur en l'absence de cette dernière, chaque arrivée de professionnel est annoncée et préparée.

Une procédure d'accueil du nouveau salarié sur l'établissement a permis de réfléchir et répartir en équipes les rôles et missions (demande de création de la boîte mail professionnelle, remise des clés, remise des documents, etc.) de chacun pour favoriser le bon accueil de tout nouvel arrivant dans l'équipe.

Le management et les entretiens

Chaque période d'intégration du salarié est suivie. Un entretien avec le N+1 a lieu à la moitié de la période d'essai et un entretien de fin de période d'essai vient conclure l'intégration.

Le salarié rentre ensuite dans l'effectif global et aura ensuite les mêmes échéances à respecter avec sa hiérarchie via les divers entretiens prévus légalement et par l'association (entretien professionnel, entretien annuel d'échanges, entretien bilan). L'association a pris la décision, que dès 2025, tous ces entretiens soient menés annuellement pour chaque salarié.

Le partage de l'information

Outre les aspects réglementaires à respecter, l'organisation managériale permet une disponibilité et une écoute des besoins remontés par les professionnels de terrain. La parole se veut libre et libérée en considérant que ce qui est remonté et débattu. L'objectif est que les échanges facilités servent en finalité à toujours améliorer l'accompagnement et le cadre de vie des personnes accueillies.

Les réunions de service sont notamment co-animées par le binôme cheffe de service/directeur. En l'absence de ce dernier, c'est la cheffe de service qui gère les réunions hebdomadaires.

Une mutualisation des moyens utiles et facilitant entre les EANM

A noter ici, que l'équipe de l'EANM FV Barbanègre et celle de l'EANM FH Barbanègre communiquent et interagissent quotidiennement. Les horaires de plannings sont identiques et lissés en lien notamment avec le fonctionnement de la nuit et l'arrivée des surveillants de nuit à la Résidence Barbanègre. Ce fonctionnement est facilitant et n'entrave pas les besoins spécifiques sur chacune des entités citées.

Les réunions hebdomadaires en présence de la direction sont également partagées. La cheffe de service a ensuite des temps hebdomadaires spécifiques avec les coordinatrices et les équipes de chaque EANM pour aborder les sujets qui ne sont pas abordés en réunion plénière le mardi.

Les véhicules sont également partagés et l'utilisation des pièces communes aussi. Seule la salle d'activité du 1er étage reste le lieu repéré pour les personnes accompagnées au sein de l'EANM Foyer de Vie. En revanche cela n'empêche pas qu'en cas de besoin ou nécessité de partager une activité, une personne accompagnée de l'EANM FH puisse s'y rendre également ; dans ce cas, le partage d'activité et la mutualisation est discuté et préparé en équipe.

RESSOURCES HUMAINES

Organigrammes hiérarchique et fonctionnel

BUREAU

Président : Alain GIRARD

Directeur général

Directeur du foyer Barbanègre : Vlad SAUVAIN depuis le 01/10/2024

Chef de service (fonction hiérarchique uniquement auprès de l'équipe socio-éducative de jour)

*Service éducatif / Psychologue
Logistique*

Service Administratif

Service

*Coordinatrice
technique*

Secrétaire

Agent

AMP/AES

Comptables

Lingère

*Moniteur-Éducateur
Service Intérieur*

Agent de

Psychologue

Surveillant de nuit

CESF

L'organisation des ressources humaines est sous la responsabilité du Directeur qui délègue au chef de service le suivi de l'équipe éducative, aux deux comptables la gestion des paies, les déclarations ainsi que la tenue de la comptabilité et à la secrétaire les tâches d'ordre administrative, le suivi des congés et des RTT.

Le soutien du siège et des directions territoriales de l'Entraide Union

L'Entraide Union dispose de différents pôles au siège qui viennent en soutien des Établissements et Services. Le Pôle financier du siège vient en soutien de Directeur dans la gestion du budget et apporte son soutien aux deux comptables du foyer. Le pôle activités et projets d'établissements (APE) vient en soutien dans la mise à jour des outils obligatoires et appuie les directions dans le développement de leurs projets divers. Le pôle Patrimoine contrôle

le suivi réglementaire des maintenances. Le pôle Juridique et Ressources Humaines (JRH) répond et oriente les directions d'établissements/services sur les questions juridiques et propres aux ressources humaines. Depuis, 2024, l'association a développé la mise en place de Directeurs Territoriaux (DT) pour faciliter le travail associatif d'articulation, soutenir les directeurs d'établissements/services et fluidifier les communications internes et externes.

L'évolution des équivalents temps plein

L'action s'appuie sur le respect du code du travail et de la CCN66⁸ auxquels le FV Barbanègre est soumis. Nous portons également une grande attention aux conditions de travail des professionnels.

Au sein de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre les effectifs sont restés stables entre 2022, 2023 et 2024 :

2022	2023	2024
5.30 ETP	6.07 ETP	6.04 ETP

Catégories	2023	ETP* Budget exécutoire 2024	ETP* CA 2024
Direction/encadrement	0.20	0.20	0.20
Administration/gestion	0.15	0.20	0.20
Services généraux	1.34	1.81	1.33
Socio-éducatif	2.34	2.08	2.21
Paramédical	1.99	2.00	2.05
Psychologue	0.05	0.05	0.05
Total	6.07	6.3351	6.04

A l'aube de la réécriture de futur projet d'établissement du FV Barbanègre, les Équivalents Temps Plein (ETP) non pourvus sont les suivants :

- 1 poste d'AMP à 0.45
- 1 poste d'agent technique à 0.10

L'impact est limité car l'équipe encadrante veille à bien équilibrer les plannings de présence du personnel pour sécuriser l'accompagnement des personnes accueillies.

⁸ Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

Un point de contrôle hebdomadaire a été mis en place en fin d'année 2024, afin que directeur et chef de service contrôlent régulièrement les cycles de présence du personnel.

ORGANISATION DES IRP

Les dernières élections des représentants du personnel se sont déroulées en juin 2023. Les instances représentatives DP, CHSCT et CE sont désormais regroupées en un CSE, institué par l'ordonnance n°2017-1386 du 22 décembre 2017, dite "ordonnance Macron" et son décret d'application n°2017 - 1819 du 29 décembre.

Le CSE n°2 est composé de 4 titulaires et 4 suppléants, dont un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier et une trésorier adjoint ainsi qu'un délégué syndical et un référent harcèlement. Il regroupe 6 établissements de l'Entraide Union situés en région parisienne.

Chaque mois, le CSE est convoqué par le Président du CSE qui établit l'ordre du jour, en co-construction avec le secrétaire du CSE. C'est le secrétaire du CSE qui rédige les procès-verbaux de chaque réunion CSE et en est le garant. Les procès-verbaux sont diffusés à l'ensemble du personnel du périmètre du CSE n°2, après validation par les membres élus du CSE.

Les heures de délégation sont régulièrement utilisées par les membres élus titulaires en priorité, mais peuvent être cédées aux élus suppléants, en cas d'absence d'un titulaire.

Un membre élu titulaire du CSE n°2 siège également au CSE Central.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La GPEC

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) vise donc à prévoir et organiser l'évolution des emplois sur 3 à 5 ans, en fonction des besoins en ressources humaines tels qu'ils ont été identifiés par la direction, en lien avec le service RH du siège. La gestion sur l'établissement à moyen terme de l'emploi favorise une gestion à court terme plus efficiente.

Adapter l'emploi et l'employabilité sur l'établissement est le leitmotiv, avec un indicateur de performance RH induisant une valorisation des compétences (savoir-faire) et la motivation de chaque collaborateur (savoir-être). La mobilité interne sera également privilégiée dans le cadre de "nouveaux métiers" ou dans les situations de difficultés de recrutement de certains métiers ou dans la promotion de « talents ».

L'entretien professionnel pour chaque salarié de l'établissement, proposé tous les ans (position associative prise en 2025), est un entretien individuel consacré à la formation pour leur permettre d'élaborer leur projet professionnel. La GPEC n'est pas seulement un enjeu pour

l'établissement, mais elle concerne aussi directement le salarié qui est contributeur et acteur de son parcours.

La formation professionnelle

Une attention particulière est portée sur la formation et la qualification des salariés au regard notamment de l'évolution des publics accompagnés.

Un plan de développement des compétences pluriannuel est établi pour assurer en fonction des priorités :

- des formations collectives permettant une meilleure maîtrise des pratiques professionnelles comme, la connaissance de pathologies, évolution des populations (vieillesse, santé mentale), le développement d'outils de communication, de traçabilité,
- l'Analyse des pratiques, le travail en équipe,
- des formations individuelles permettant les évolutions de carrière et l'employabilité des salariés.

Sur les 5 prochaines années, les formations collectives et individuelles seront mises en priorité sur les thématiques suivantes :

- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)
- Les écrits professionnels
- Les troubles psychiques
- La bientraitance
- Le vieillissement des personnes en ESMS.

DÉMARCHE ET RÉFLEXION AUTOUR DE LA QUALITÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

La démarche qualité et gestion des risques constitue une dynamique interne d'évolution et de progrès, d'amélioration des pratiques, en réponse aux besoins et attentes de l'environnement, composé à la fois :

- Des usagers et de leurs familles ;
- Des professionnels et des bénévoles ;
- Des autorités de contrôle et de tarification ;
- D'une manière générale, à la collectivité dans son ensemble.

Au sein de l'Entraide Union, cette volonté se matérialise concrètement par la mise en œuvre de la politique associative de qualité et gestion des risques associative et par la mise en place d'une cellule Qualité et Gestion des risques et de la mise en place d'une référence qualité dans

tous les établissements. Cette démarche doit permettre de structurer le cadre dans lequel se met en place une dynamique d'amélioration continue, de gestion des risques et de réflexion autour des questions éthiques.

La démarche qualité est encore récente au sein de l'EANM Foyer de vie Barbanègre. Bien que l'association porte cette démarche, sa déclinaison au sein de l'EANM Foyer de Vie est un peu plus longue.

La mise en place des COPILS Qualité débutera en septembre 2025 afin de préparer l'évaluation de l'établissement prévue en 2027. En attendant, de nombreux temps ont été consacrés et tracés entre la référente qualité, la cheffe de service et le Directeur afin de travailler l'exposition de cette démarche à l'ensemble des professionnels de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre.

A son arrivée en octobre 2024, Le nouveau Directeur a souhaité prioriser son travail sur deux axes :

1. Gestion des risques, déclaration des événements indésirables et événements indésirables graves
2. Réécriture en cours du Projet d'Établissement (2025-2029) avant juillet 2025.

Certaines procédures ont dû être écrites pour guider l'équipe. Le reste du travail prendra forme dans les mois à venir au sein de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre.

Structuration de la démarche qualité

Dès 2025, il sera demandé la mise en place de temps récurrents entre la référente qualité et la cheffe de service de l'établissement pour assurer le suivi de la démarche.

Ces temps viendront s'inspirer de l'outil Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) pour hiérarchiser les outils à formaliser et/ou à mettre à jour.

Des COPILS Qualité viendront vérifier et compléter les travaux de cette démarche. Le rôle et les missions du référent qualité ont été évoqués précédemment.

L'évaluation par la Haute Autorité de Santé (HAS) du FV Barbanègre est programmée pour l'année 2027. La préparation afférente à cet indispensable exercice va être un moyen supplémentaire de faire avancer l'établissement vers une modernisation des accompagnements proposés et interroger les pratiques éducatives à destination des personnes accompagnées.

Inscription dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'Anesm – HAS

Les pratiques professionnelles s'appuient sur le cadre réglementaire et sur les recommandations de bonnes pratiques éditées par la Haute Autorité de Santé. Celles-ci assurent une base solide quant aux pratiques mises en œuvre et permettent d'identifier les axes de progression à mettre en place quotidiennement. Au regard des besoins des personnes accompagnées, l'EANM se réfère aux RBPP suivantes :

Les fondamentaux	Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (10/2010) La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (décembre 2008)
L'expression et la participation :	Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique (juillet 2012)
Les points de vigilance et la prévention des risques :	Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008) Les comportements à problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés volet 1 et 2 : Organisation à privilégier et stratégies de prévention, stratégies d'intervention (juillet 2016) Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (décembre 2015)
Le soutien aux professionnels	Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (mai 2010) La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du CASF (juillet 2009) Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008) Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (janvier 2018)
Les relations avec l'environnement :	Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008)
Le soutien aux aidants	Le soutien aux aidants non professionnels (juillet 2014)
La qualité de vie	Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (septembre 2009) Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008). Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS (janvier 2025 - HAS)

La gestion des évènements indésirables

Depuis le 1er janvier 2017, les ESMS doivent déclarer tout événement indésirable ou dysfonctionnement grave ayant lieu au sein de leur structure et ayant un impact sur la santé, la sécurité et/ou l'accompagnement des personnes accompagnées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité et fait partie intégrante de la démarche de protection de l'utilisateur que doit accomplir chaque structure.

Une procédure de gestion des événements indésirables a été mise en place par l'association, cette dernière s'applique à tous les établissements. Elle vise à favoriser la structuration des différentes étapes de la démarche et la compréhension du cadre dans lequel cela s'inscrit. Ainsi, en fonction de la nature des faits, l'EANM Barbanègre procède aux déclarations suivantes:

- Le signalement de dysfonctionnements ou d'événements indésirables
- La déclaration d'événements indésirables graves associés à des soins / La déclaration d'événements sanitaires indésirables

Les éléments recueillis devant faire l'objet obligatoirement d'une transmission aux autorités de tutelle se traduisent de la manière suivante :

- Évènement inhabituel par sa nature, son ampleur ou sa gravité
- Situation susceptible d'être médiatisée
- Tout évènement ayant pour conséquence une exclusion temporaire ou définitive (fin d'accompagnement notamment liée au non-respect du règlement de fonctionnement)
- Tout évènement ayant pour conséquence une sanction disciplinaire grave ou une procédure judiciaire à l'encontre des personnels
- Tout évènement nécessitant l'activation d'un plan bleu.

Le signalement d'un événement indésirable est à dissocier des démarches de signalement et d'information préoccupante à réaliser dans le cadre de la protection des personnes :

- L'information préoccupante est une démarche de saisine du Président du Conseil départemental, représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Celle-ci est adressée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).
- Le signalement est une démarche qui se réalise auprès des autorités judiciaires. Il est adressé au Procureur de la République, en vue d'une saisine du Juge (Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance, Juge des tutelles dans le cadre de la protection des majeurs).

En fonction des situations, elles peuvent faire l'objet de démarches conjointes. La nomination d'une référente qualité au sein de l'établissement en lien avec le siège et tous les référents qualité de l'association est une force pour l'établissement.

Une sensibilisation a à nouveau été faite, par le Directeur, sur les déclarations d'événements indésirables et événements indésirables graves en octobre 2024.

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Le Foyer de Vie Barbanègre tend à proposer des réponses adaptées aux besoins de chaque personne accompagnée. Celle-ci s'appuie sur un accompagnement garantissant l'information, l'écoute et l'expression. Elle se traduit au quotidien à travers l'ensemble des actions définies dans ce projet d'établissement. Elle prend également la forme de ressources mises à disposition pour les professionnels et les personnes accompagnées, permettant à chacun de prendre de la distance avec les actions posées et favoriser le "bien agir".

La réflexion éthique est soutenue et se veut libre et accessible selon les envies de chaque professionnel de l'EANM Foyer de Vie Barbanègre. La réflexion éthique étant un phénomène mouvant n'ayant pas pour finalité d'être contenu ou normé chaque professionnel peut avoir des questionnements qui lui sont propres en lien avec ce qu'il comprend du travail au sein de l'établissement. Bien que cela ne puisse se résumer à l'espace de réunion, la parole et le sens des actions y sont souvent débattus.

L'ancienne Directrice participait jusqu'à son départ aux commissions éthique organisées 3 à 4 fois par an au sein du siège de l'association. Le nouveau Directeur s'est également inscrit pour prendre le relais de cette participation. Un travail d'élaboration de documents ressources pour les établissements de l'association est amorcé dès l'année 2025.

Les actions et orientations à destination des professionnels

→ Les instances de partages d'expériences

Tous les mois, l'équipe éducative bénéficie d'une séance d'Analyse des Pratiques Professionnelles animée par une intervenante extérieure.

→ La cellule inter-établissements de prévention et d'accompagnement des situations complexes

L'Entraide Union met en œuvre une « cellule interne mobilisable en cas de difficulté ». Elle repose sur le partage d'expériences de ses professionnels pour prévenir les risques de rupture des parcours et améliorer les modalités de réponse aux besoins des personnes accompagnées.

Les professionnels de l'EANM Barbanègre peuvent être amenés, avec l'accord de la personne accompagnée et de ses représentants légaux, le cas échéant, à solliciter cette cellule. L'objectif est de ne pas rester seul face à une situation d'accompagnement identifiée comme "complexe" par l'équipe pluridisciplinaire. Elle vient ainsi répondre aux besoins lorsque :

- Besoin d'un avis extérieur, de relai vers les partenaires,
- Sentiment d'impasses dans la mise en œuvre du PPA et l'absence de compétences internes liés à des besoins ciblés,
- Risque de rupture de l'accompagnement...

La personne qualifiée et ses modalités de saisine pour les personnes accompagnées

→ Qui est-elle ?

La personne qualifiée est un interlocuteur externe à l'EANM. Il peut intervenir en cas de difficulté de communication entre le foyer et la personne accompagnée, et le cas échéant ses représentants légaux. Il assure une médiation et accompagne la personne afin de lui permettre de faire valoir ses droits.

Elle n'a pas de pouvoir d'injonction vis-à-vis de l'établissement d'accueil, ni de l'administration mais elle dispose d'une fonction d'alerte en cas de manquement aux droits des personnes accompagnées. En effet, elle rend compte de ses constats et démarches à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et, en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire.

Elle peut également informer la personne ou l'organisme gestionnaire. Elle ne peut pas se substituer à un avocat ou à un représentant légal de la personne accompagnée. Son intervention est gratuite.

→ Les modalités de saisine

Les personnes qualifiées sont uniquement celles désignées par le département. Elle ne peut se saisir d'elle-même d'une situation, elle doit être sollicitée par la personne accompagnée ou ses représentants légaux. La liste des personnes qualifiées est fixée pour chaque département par le préfet de département, le Président du conseil départemental et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé compétente. Celle-ci est communiquée dans le livret d'accueil, remis au début de l'accompagnement de la personne accueillie.

LES PLANS DE GESTION DES RISQUES

Les établissements ont la responsabilité de mettre en place un certain nombre de plans d'actions afin de définir et communiquer sur leur stratégie et sur les actions mises en œuvre (de prévention, d'amélioration, etc.). Ceux-ci définissent selon l'objectif, les actions à réaliser, moyens nécessaires, pilotes, échéances et indicateurs de suivi.

Le plan bleu

Le plan bleu permet à l'établissement une mise en œuvre rapide et cohérente de moyens indispensables, pour faire face efficacement à la gestion d'un événement exceptionnel quel que soit sa nature. Un événement soudain, imprévu, ou accidentel prend une dimension exceptionnelle si ses effets dépassent les capacités normales de réaction des structures chargées d'y faire face ou qu'il révèle leurs défaillances.

La mise en place d'un plan bleu permet aux établissements sociaux et médico-sociaux de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en réalisant un bilan exhaustif de leurs capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant leur réactivité face à une situation exceptionnelle voire en situation de crise. Le plan bleu est également un outil de travail qui permet de développer la culture du risque au sein de l'établissement par une élaboration participative.

Au sein de l'Entraide Union, un kit associatif relatif au plan bleu est à disposition des établissements. Le plan bleu de l'EANM Barbanègre a été établi en mai 2024, le document reprend les différentes expositions aux aléas et facteurs de vulnérabilité et les modalités envisagées pour faire face à ces différents risques potentiels (inventaire des équipements, conventions avec un établissement de santé ou autre, Plan de continuité de l'Activité).

Le PAPRI Pact

Le PAPRI Pact (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) définit les actions de prévention à mettre en place face aux risques identifiés dans le Document Unique des Risques Professionnels. Il est mis à jour à chaque DUERP, soit *a minima* une fois par an. Ce dernier permet d'identifier l'ensemble des risques auxquels les salariés de l'établissement sont exposés au cours de leurs missions professionnelles. Ce document est élaboré avec les équipes par unité de travail et est actualisé annuellement. Il permet de mettre en place un plan de prévention des risques avec des actions à mener pour tenter de réduire au maximum les risques auxquels les salariés sont exposés.

Il garantit la santé et la sécurité des professionnels dans l'exercice de leurs missions et des travailleurs extérieurs intervenant au sein de l'établissement.

La dernière actualisation du DUERP de Barbanègre date du 18 novembre 2024.

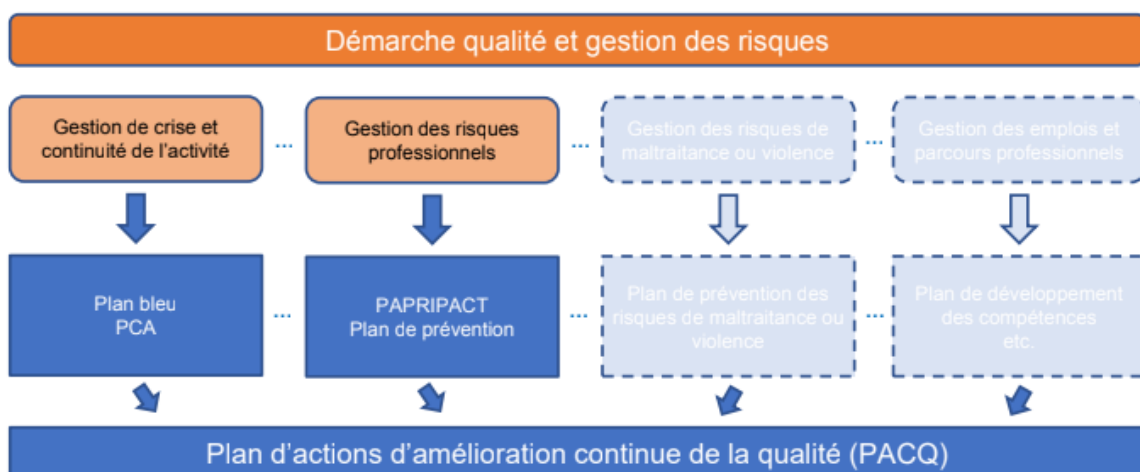
Le PACQ

Le Plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) est :

- l'outil global de pilotage et de suivi de l'activité
- un des outils de traçabilité de la démarche qualité.

Il regroupe l'ensemble des actions de l'établissement à mettre en œuvre, issues de l'ensemble des démarches et réflexions de l'établissement (auto-évaluation, évaluation, certification, projet d'établissement/service, CPOM, EPP, RETEX, réunions d'équipe, DUERP, etc.).

Sa mise à jour et le suivi des actions sont réalisés dans le cadre de la structuration de la démarche qualité au sein de l'EANM. Elle s'appuie sur l'organisation définie au niveau associatif, à travers la nomination d'un référent qualité et d'une instance collective de pilotage de la démarche.





4^{ème} partie

ORIENTATION ET PLAN D' ACTIONS

BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET MODALITES DE REVISION

BILAN DU PE PRÉCÉDENT

Le précédent PE faisait état de 13 objectifs.

1. Doubler la capacité du foyer de vie.
2. Proposer de meilleures conditions d'accueil.
3. Proposer une prestation hôtelière de qualité.
4. Adapter l'accompagnement aux nouveaux besoins.
5. Anticiper et assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée
6. Prévenir la dégradation de la santé en lien avec le vieillissement
7. Mettre en place un plan d'amélioration de la qualité à l'occasion des prochaines évaluations externes
8. Réactualisation des outils de la loi 2002-2
9. Nouveaux besoins en ressources humaines
10. Réorganisation des activités
11. Réorganisation des équipes éducatives
12. Mobilisation des équipes.

Certains objectifs ont été atteints comme la réorganisation des équipes éducatives. Seulement cet objectif a trouvé ses limites. Cette difficulté est due à la jeunesse du projet lorsque la COVID est arrivée. En effet, cela a tout désorganisé.

D'autres objectifs, pour lesquels un travail a été engagé doivent être poursuivis comme :

- Doubler la capacité du foyer de vie
- Celui d'anticiper le vieillissement des personnes accompagnées du foyer de vie et leur proposer des solutions en interne et en externe afin que leur parcours de vie puisse se poursuivre.
- Adapter l'accompagnement en fonction des nouveaux besoins.
- La réactualisation des outils de la loi 2002-2 qui a été freinée par la période COVID et le départ de salariés.
- La mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité suite à l'évaluation externe de l'établissement en octobre 2020. Mais suite au départ de la référente qualité en octobre 2021, il a fallu reformer une personne qui s'est désistée au bout d'un an. Comme cela est sur la base du volontariat, il n'a pas été facile de retrouver une autre personne. Laissant ainsi le plan d'action qualité à son stade embryonnaire.
- Renforcer nos partenariats : Avec la période Covid et le changement de direction (Directeur en 2020 et chef de service en 2021 et 2022), les partenariats, pourtant nombreux, ont été mis à mal. Aujourd'hui nous sommes dans une phase de reconstruction des liens avec les anciens partenaires mais aussi dans la création de nouveaux partenariats.

D'autres objectifs ont émergé comme :

- La réorganisation et la restructuration complète de l'établissement,
- l'accompagnement d'une prise en charge médicalisée dans l'attente d'une réorientation,
- Formaliser la procédure et la gestion des événements indésirables au sein de l'établissement,
- Mettre en place des procédures et protocole permettant de fluidifier et sécuriser les pratiques,
- Rendre le règlement de fonctionnement accessible au plus grand nombre,
- Sensibiliser les professionnels aux notions de discrétion, de confidentialité, de secret professionnel et d'éthique,
- Assurer le suivi du PACQ, développer le dossier unique informatisé via le logiciel IMAGO.

Tous ces éléments de contexte sont à mettre en perspective avec l'évolution des besoins du territoire, des référentiels d'évaluation et de la nécessaire inscription de l'établissement dans une dynamique d'évolution des pratiques pour apporter de meilleures réponses aux besoins identifiés.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025 -2029

La réécriture du projet d'établissement du FV Barbanègre a été travaillé par la direction de l'établissement avec l'appui de l'équipe du pôle APE⁹ du siège social de l'Entraide Union.

Ce travail de réflexion, de préparation et de réécriture s'est inscrit dans la même temporalité que le travail conduit avec l'EANM Foyer d'Hébergement Barbanègre. Les temps de réflexion ont été mutualisés et la participation au Groupe de Travail ont été partagés et ont permis d'échanger en partageant les expériences tout en exposant les singularités propres à chaque entité.

Calendrier de réalisation

Ce travail de concertation a permis d'élaborer un calendrier prévisionnel de travail se déclinant ainsi :

- Avril 2024 : Elaboration de la note de cadrage
- Mai 2024 : Validation de la note par le pôle APE
- Juin 2024 : réunion de lancement de la démarche avec l'ensemble des professionnels. Présentation de la démarche renouvellement du PE en réunion institutionnelle (un mardi de 14h à 15h00, avec le soutien du pôle APE.
- Juillet 2024 à novembre 2024 : réunions des groupes de travail et du COPIL
- Décembre 2024 à mars 2025 : rédaction du PE à partir des travaux des groupes
- Avril 2025 : réunion du COPIL pour faire le bilan de la démarche
- Avril 2025 - mai 2025 : Envoi du PE finalisé au siège pour relecture (pôle APE)

⁹ Pôle "activités et projets d'établissements"

- Juin 2025 : validation en Bureau

Ce calendrier a majoritairement été respecté. Il est important de souligner ici, que le changement de direction au sein de la Résidence Barbanègre incluant les deux Foyers (Hébergement et de Vie) a eu lieu en octobre 2024.

Animation des Groupe de Travail (GT)

La rédaction du projet d'établissement a été majoritairement nourrie et enrichie par la participation des personnes accompagnées et des professionnels (tout métier confondu) aux groupes de travail proposés et animés par un professionnel du siège et/ou le directeur de l'établissement.

Voici un résumé des divers GT qui ont lieu :

Thématique	Groupes	Temps de travail estimé	Dates retenues
L'accueil des personnes accompagnées	Professionnels administratifs et médico-sociaux	3 fois 1 heure (lors de la réunion hebdomadaire)	12/11/2024 26/11/2024 10/12/2024
	Professionnels de nuit	1 fois 1 heure	25/11/2024
	Professionnels des services généraux	1 fois 1 heure	05/12/2024 de 10h30-11h30
	Personnes accompagnées	1 fois 1 heure	25/11/2024
Les modalités d'accompagnement • Santé mentale • VIAS • Fluidité de parcours • Les divers profils de PA Les transitions de modalités d'accompagnement	Professionnels administratifs et médico-sociaux	3 fois 1 heure (lors de la réunion hebdomadaire)	17/12/2024
	Professionnels de nuit	1 fois 1 heure	07/03/2025
	Professionnels des services généraux	1 fois 1 heure	13/03/2025
	Personnes accompagnées	1 fois 1 heure	07/03/2025
La sortie des personnes accompagnées	Professionnels administratifs et médico-sociaux	3 fois 1 heure (lors de la réunion hebdomadaire)	17/09/2024 01/10/2024 29/10/2024
	Professionnels de nuit	1 fois 1 heure	25/11/2024 de 19h-20h
	Professionnels des services généraux	1 fois 1 heure	05/12/2024 de 10h30-11h30
	Personnes accompagnées	1 fois 1 heure	25/11/2024 de 19-20h

Constitution du COPIL

Le comité de pilotage (COPIL) a suivi et coordonné la démarche d'élaboration du projet d'établissement. Il s'est appuyé sur les productions des groupes de travail, les a synthétisés et mis en cohérence pour faciliter le travail d'insertion par le rédacteur rédaction du projet d'établissement. Le comité de pilotage s'est composé d'un représentant de chaque corps de métier existant au sein du FV Barbanègre :

- Le Directeur
- Le Chef de service
- La Coordinatrice du FV Barbanègre
- La Coordinatrice du FH Barbanègre
- La CESF occupant les missions de référente qualité
- La psychologue
- Un éducateur de l'équipe
- Un surveillant de nuit
- Une Agent de Service Intérieur (ASI)
- La Secrétaire
- L'un des deux comptables.

Le référent qualité (RQ) est garant de la méthode et est l'interface entre les différentes parties prenantes. Il s'assure de la compatibilité des travaux avec la démarche avec la démarche qualité. L'objectif du COPIL a été de contrôler l'avancement du projet, et si besoin prendre des décisions et faire des arbitrages en accompagnant les différentes étapes depuis l'élaboration initiale jusqu'à la finalisation du projet d'établissement. Les COPILS ont également permis de rythmer le travail d'écriture du rédacteur (le directeur).

La rédaction

La rédaction du projet a été réalisée par le directeur du FV Barbanègre. Il a pu bénéficier de l'appui précieux du professionnel du siège qui a notamment assuré la cohérence de la démarche au moment du changement de direction opérée en septembre/octobre 2025 et participer à l'animation de certains GT. Ce travail a favorisé un contexte d'écriture optimisé et tenant compte des précieux apports obtenus lors de GT.

La trame du projet d'établissement est normée et définie par l'association.

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

Les principaux objectifs de ce nouveau projet d'établissement reprennent pour une grande partie les précédents objectifs définis dans le PE antérieur ; en effet, ce dernier n'ayant pas été pleinement piloté, plusieurs objectifs déjà identifiés doivent désormais être mis en application.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

La diversification des approches et des modalités d'accompagnement

→ *La réhabilitation future de la Résidence Barbanègre et l'augmentation de la capacité d'accueil du Foyer de vie*

Le projet de réhabilitation de la Résidence Barbanègre a pour objectif d'offrir un cadre moderne et adapté aux personnes accompagnées qui y vivent. Cette réhabilitation permettra d'offrir des espaces individuels plus importants avec l'installation de sanitaires individuels (aujourd'hui, les WC sont partagés sur chaque étage) et l'agrandissement de certaines chambres. La nouvelle Résidence assurera une meilleure consommation des énergies en offrant des installations modernes en matière de régulation des fluides et des énergies. Ce projet porté par le bailleur social (Polylogis) est travaillé conjointement par la direction de l'établissement, les pôles patrimoines et activités, projets d'établissements et la DSOL75. Cette réhabilitation permettra de doubler le nombre de places de Foyer de Vie (les places transformées du FH basculeront quant à elle en Appartement Inclusifs).

→ *La mutualisation réfléchie des moyens selon les besoins des publics sur le site de la Résidence Barbanègre*

La cohabitation d'un EANM Foyer de vie et d'une EANM Foyer d'hébergement comme c'est le cas au sein de la Résidence Barbanègre amène à penser les opportunités de mutualisation des moyens et du matériel.

A cela, le public accueilli au sein de la Résidence Barbanègre a évolué. En effet, la cohabitation entre le FV et le FH est plus importante que par le passé. La présence en journée plus ou moins longue de certaines personnes accompagnées au sein du FH peut s'observer pour des raisons diverses dont les arrêts maladies font partie. Ainsi, les occupations et activités de journée se sont diversifiées (en respectant les arrêts maladie) au sein de la Résidence Barbanègre.

L'équipe du FV (ainsi que celle du FH) Barbanègre bénéficie d'horaires continus ce qui facilite le travail occupationnel, l'accompagnement aux divers rendez-vous extérieurs et les temps de coordination entre les professionnels du FV et ceux du FH.

La disposition des locaux de la Résidence induit des mutualisations évidentes : le partage de la cour, de la salle de restauration et des salles de réunion. Les formations dispensées sont très souvent communes car bien que les personnes accompagnées travaillent sur un Foyer et non sur l'autre les thèmes et les interrogations peuvent être partagés. Les personnes accompagnées sont elles-mêmes directement impliquées dans cette belle cohabitation où les personnes accompagnées qui travaillent (au sein du FH Barbanègre) sont soucieuses et bienveillantes vis-à-vis des personnes accompagnées accueillies au sein du FV Barbanègre. Pour améliorer encore cette mutualisation il est important que le personnel des deux Foyers continue à réaliser du partage d'expérience, occupent des espaces communs de réunion et veillent aux projets personnalisés des personnes accompagnées sur les deux Foyers. Il sera judicieux de penser de valoriser des actions des personnes accompagnées entre les deux foyers, pouvant prendre la forme de pair-aidance par exemple.

→ *La création d'un Centre d'Accueil de Jour rattaché à l'entité Barbanègre*

En lien avec la future réhabilitation de la Résidence Barbanègre, l'opportunité d'ouvrir un CAJ pour un des adultes plus ou pas encore en mesure travailler se réfléchit. Les besoins de places pour des adultes en attente de structures médico-sociales justifie cette éventualité. Cette piste de développement sera travaillée par les professionnels de l'association Entraide Union et l'autorité de tarification et de contrôle (la DSOL75).

→ *L'harmonisation de certaines pratiques avec l'autre Foyer d'Hébergement parisien de l'Entraide Union : le Foyer Jean MOULIN*

La mise en place d'une direction unique et commune aux Foyers parisiens de l'Entraide Union (FH/FV Barbanègre et FH Jean MOULIN) offre des perspectives de rapprochement dans le fonctionnement. Tout en respectant les caractéristiques de chacun de ces établissements, un travail de réflexion va s'opérer pour savoir quelles autres ressources pourront être mutualisés dans les mois/années à venir.

A noter que ces trois établissements vont réaliser leurs évaluations HAS en 2027.

→ *Offrir un cadre de travail épanouissant*

Veiller à l'entretien et l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) garantira une bonne réalisation des missions de chaque professionnel. L'objectif de l'équipe de direction sera de veiller à un climat social de qualité où chaque acteur trouvera du sens à son travail autour des valeurs défendues dans ce projet d'établissement et de manière plus large par l'association.

→ *Promouvoir la bientraitance et lutter contre la maltraitance*

Un des enjeux majeurs des cinq années à venir est d'engager l'établissement dans une réflexion soutenue en faveur de la promotion de la bientraitance. Parallèlement, la prévention et les moyens alloués devront également prévenir et lutter contre toutes les formes de maltraitance.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques

→ *Accompagner le vieillissement*

Le public travailleur hébergé au sein du FV Barbanègre est composé de personnes pouvant être avancées en âge ou montrant des signes de fatigabilité. Parmi elles, plusieurs vont devoir être accompagnées dans la suite de leur parcours à la recherche de solution plus adaptée en lien avec leurs besoins qui évoluent. Un travail de recherche de partenariats adaptés s'opère déjà et doit être approfondi pour offrir aux personnes une perspective sur la suite d'un parcours après des années de travail en tant que personne en situation de handicap. La recherche d'acteurs et/ou de partenariats permettant le maintien sur le lieu de vie le plus longtemps possible sera favorisée.

→ *Santé mentale et troubles psychiques*

La diversité du public accueilli offre une richesse d'accompagnements. Au sein de l'effectif accueilli et cela est confirmé par les candidatures d'admission, les postulants au FV sont davantage atteints de pathologies psychiques que présentant des déficiences intellectuelles. Cette nouvelle forme du public accueilli amène l'établissement à questionner une bonne partie des pratiques. L'équipe de direction se doit d'accompagner les professionnels dans leur formation à une meilleure compréhension de ces pathologies et des effets des accompagnements auprès d'un public avec des besoins spécifiques en matière de santé mentale. Un étayage partenarial doit dans le même temps se penser car les réponses aux besoins liées aux pathologies psychiques sont également à construire avec d'autres acteurs spécialisés dans ce champ d'intervention.

→ *Inclusion encore du travail à fournir*

Les actions d'inclusion sont déjà présentes dans l'offre d'accompagnement auprès des personnes accueillies au sein du FV Barbanègre.

La mise en place des différents référents (cités précédemment) permet une articulation des actions conduites en faveur de l'inclusion. Cependant, ce point reste à développer et entretenir. Les personnes accompagnées au sein du FV Barbanègre vont être encouragées à davantage s'inscrire dans la vie de l'arrondissement. Des actions intergénérationnelles vont également être réfléchies pour permettre aux personnes de réaliser d'autres activités à l'extérieur du Foyer.

→ *Vie intime, affective et sexuelle, des enjeux à travailler*

Le travail autour de la VIAS doit se développer davantage auprès des personnes accompagnées de la Résidence Barbanègre. Des professionnelles ont été récemment formées à l'animation de groupe de parole sur ce thème et les groupes vont pouvoir se mettre en place dans les mois à venir. La question de la VIAS doit également être pensée de manière plus large et ce dès l'accueil de la personne avec une évaluation et une sensibilisation sur sa compréhension de la VIAS. Ce thème sera étayé et la direction fera intervenir des acteurs

compétents en la matière pour soutenir l'équipe dans son travail quotidien auprès des personnes accueillies.

LA DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES : UN AXE FORT POUR VALORISER ET SÉCURISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La démarche qualité est portée par l'association Entraide Union qui propose une procédure partagée aux établissements pour mettre en place une démarche qualité. Dans cette gestion de la qualité centralisée au siège par la Cellule Qualité, chaque établissement nomme en son sein un référent qualité.

Au sein de la Résidence Barbanègre, c'est la même professionnelle, la CESF, qui occupe ce rôle pour le Foyer d'Hébergement et le Foyer de Vie Barbanègre. La cellule qualité dispose d'une responsable de la qualité qui peut répondre aux questions des référents qualité et des directions des établissements.

PACQ : Un plan d'amélioration de la qualité a été construit et proposé par le siège de l'association aux établissements. Il reprend les 157 évaluables par la HAS (Haute Autorité de Santé) et propose des exemples d'actions concrètes et de documentation pour soutenir les établissements dans leur application.

Au sein de la Résidence Barbanègre, la démarche qualité est encore à ses débuts. La nouvelle direction a fait le choix d'accompagner progressivement la mise en place de la politique qualité en priorisant les actions à appliquer :

→ La traçabilité des EI/EIG

La priorité a été donnée à la gestion des risques et plus particulièrement à la compréhension à porter aux équipes de l'importance à faire remonter les Événements Indésirables (EI) et Événements Indésirables Graves (EIG). La direction a présenté en octobre 2024 une information soutenue à l'équipe pour vulgariser l'importance de cette gestion. Une nouvelle fiche de déclaration des EI a été proposée à l'équipe et la procédure a été mise en place.

Après quelques mois de mise en place à la date d'écriture de ce projet d'établissement, l'équipe de direction constate que la remontée des EI est dynamique et les professionnels savent, en cas de doute, questionner si une hésitation apparaît pour la qualification en EI ou non.

Un tableau de suivi des EI/EIG est renseigné par la direction. L'outil permet un meilleur suivi des actions correctives et offre un regard sur la récurrence de certains EI. Le suivi de la bonne mise en œuvre de cette démarche, qui est encore nouvelle, sur les années à venir est un enjeu important de ce projet d'établissement.

→ Actualisation des outils de la loi n°2002-2

La démarche qualité est un levier facilitant pour mettre à jour les documents internes relevant de la loi n°2002-2. L'association propose son aide aux établissements et met à disposition un certain nombre de trames (reprenant la charte graphique Associative) pour aider les établissements à mettre à jour leurs documents. Bien que les outils de la loi n°2002-2 aient été régulièrement actualisés, ceux-ci devront également être remis à jour avec les projets en cours (la réhabilitation par exemple).

→ *L'utilisation du dossier unique informatisé*

L'Entraide Union a mis en œuvre depuis 2022 le déploiement du logiciel de Dossier Unique Informatisé IMAGO-DU. L'équipe du FV Barbanègre n'en avait qu'une utilisation très partielle il y a encore quelques mois. L'usage du logiciel concernait uniquement les transmissions ; ce qui était déjà une bonne avancée. Depuis 2025, l'ensemble des PPA (Projets Personnalisés d'Accompagnement) est réalisé sur le logiciel. Soutenu et guidé par l'équipe de direction, les professionnels ont renseigné les PPA des personnes accompagnées sur le logiciel.

Déjà opéré grâce au dossier unique informatisé :

- Utilisation du journal de bord par l'équipe éducative
- Renseigner des rendez-vous administratifs et médicaux
- Réalisation des PPA (Projet Personnalisés d'Accompagnement)
- Enregistrement de l'activité (présences/absences) mensuellement au sein du Foyer de Vie Barbanègre

Reste à développer :

- Enregistrement de tous les dossiers administratifs dès l'arrivée de la personne accompagnée
- Formaliser la procédure d'accès au dossier de l'utilisateur
- Formaliser l'ensemble des DLU (Dossier de Liaison d'Urgence)

→ *Une direction commune aux Foyers parisiens de l'Entraide Union, un levier pour harmoniser les pratiques en matière de politique qualité*

Comme cela a été évoqué, l'évaluation des Foyers parisiens de l'association Entraide Union est prévue en 2027. Ainsi, dès le dernier trimestre 2025, la direction commune lancera la préparation de cette évaluation avec les équipes des Foyers. L'objectif étant d'offrir des espaces communs, quand cela sera pertinent, aux chefs de service et référents qualité pour optimiser le partage des savoirs.

La programmation des COPILS au sein du FV Barbanègre se fera à compter de septembre 2025.

PLAN D'ACTION

Accueil et accompagnement des personnes

Plan d'action - Projet d'Etablissement - Foyer de Vie Barbanègre - 2025 à 2029

Axe stratégique	N°	Action à mener	Action du Projet d'établissement	Mise en œuvre			
				Acteurs	Échéance	Début de l'action	Indicateurs de résultats
1. Accueil et accompagnement des personnes	1	Développer les accompagnements pour les personnes avec pathologies psychiques et des besoins en santé mentale	1.1.1 Avoir un partenariat dynamique avec le CMP de proximité	Directeur Chef de service	2025	2025	Calendrier de rendez-vous Réunion de synthèse
			1.1.2 Former les professionnels dans le champ de la santé mentale et des pathologies psychiques	Directeur	2025	2025	Formations réalisées Emargement
	2	Accompagner les parcours, les départs en retraite et le vieillissement	1.2.1 Actualiser les procédures d'admission et de sortie	Chef de service Référente Qualité	2026	2025	PACQ Bibliothèque des procédures
			1.2.2 Avoir des partenariats avec d'autres ESMS pour la suite du parcours des personnes accompagnées	Directeur Chef de service Référente Qualité	2027	2025	Calendrier de rendez-vous Réunion de synthèse
	3	Accompagner la Vie, Intime, Affective et Sexuelle dans son sillage durant tout le parcours de la personne dans l'établissement	1.3.1 Animer des groupes de paroles pour informer et prévenir les personnes accompagnées	Référente en VIAS Psychologue	2025	2025	Calendrier des dates et CR des groupes de paroles
			1.3.2 Former les professionnels sur ce champ d'intervention	Directeur Chef de service	2025	2025	Formations réalisées Emargement
	4	Soutenir et développer les actions en faveur des l'inclusion des personnes en situation de handicap	1.4.1 Accompagner les personnes dans des activités et sorties en milieu ordinaire	Equipe éducative	2025	2025	Planning des activités et sorties
			1.4.2 Rester en éveil sur les actions proposées par le territoire	Directeur Chef de service Coordinatrice	2025	2025	Participation aux actions du territoire et proposées par le secteur
	5	Former les professionnels aux besoins qui évoluent du public	1.5.1 Proposer des actions de formation en lien avec les besoins du public accompagné	Directeur Chef de service	2027	2025	Formations réalisées Emargement
			1.5.2 Assurer une veille sur les évolutions du secteur et actualiser les connaissances des professionnels	Directeur Chef de service Coordinatrice	2029	2025	Participation aux actions du territoire et proposées par le secteur
	6	Développer et entretenir les partenariats nécessaires à l'accompagnement des personnes accueillies au sein du FV Barbanègre	1.6.1 Participer aux rencontres des partenaires et les inviter au Foyer	Directeur Chef de service Coordinatrice	2029	2025	Calendrier de rendez-vous Réunion de synthèse
			1.6.2 Participation aux espaces proposés par les élus locaux et étudier les ressources du territoire	Directeur Territorial Directeur Chef de service Coordinatrice	2029	2025	Participation aux actions du territoire et proposées par les collectivités

Adopter une organisation bientraitante, humaine et soucieuse de s'améliorer

2. Adopter une organisation bientraitante, humaine et soucieuse de s'améliorer

2. Adopter une organisation bientraitante, humaine et soucieuse de s'améliorer	1	<i>Développer une stratégie de lutte contre les maltraitances et de promotion de la bientraitance</i>	2.1.1 Prévenir et lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance	Siège Directeur Territorial Directeur Chef de service	2027	2025	Participation aux actions de l'Association, du territoire et proposées par le secteur
			2.1.2 Participer aux instances de lutte contre la maltraitance	Siège Directeur Territorial Directeur Chef de service	2029	2025	Participation aux actions de l'Association, du territoire et proposées par le secteur
	2	<i>Répondre aux exigences réglementaires et de la démarche qualité - actualisation des outils de la loi n°2002-2, réalisation de l'ensemble es PPA, etc.</i>	2.2.1 Actualiser les outils de la loi n°2002-2	Directeur Chef de service Référénte Qualité	2027	2025	Formalisation des outils PACQ
			2.2.2 Préparer, organiser avec toutes parties prenantes et réussir l'évaluation de la qualité	Directeur Chef de service Référénte Qualité	2027	2025	Formalisation des outils PACQ COPIL
	3	<i>Appliquer des actions responsables et citoyennes en tenant compte des ressources du territoire</i>	2.3.1 Encourager et soutenir les démarches responsables et participatives des personnes accompagnées	Chef de service Coordinatrice Equipe éducative	2029	2026	Participation aux actions du territoire
			2.3.2 Favoriser la participation citoyenne des personnes accompagnées	Chef de service Coordinatrice Equipe éducative	2029	2025	Participation aux actions du territoire
	4	<i>Optimiser l'utilisation du logiciel de Dossier Unique Informatisé (DUI)</i>	2.4.1 Continuer à développer l'utilisation du DUI et tenir à jour les dossiers usagers (administratif et DLU)	Directeur Chef de service Référénte Qualité	2026	2025	Formalisation de tous les DLU et dossiers administratifs
			2.4.2 Réaliser l'ensemble des PPA grâce à cet outil	Chef de service Coordinatrice Equipe éducative	2026	2025	Formalisation de tous les PPA

Moderniser l'accueil des personnes accompagnées, veiller à la Qualité de Vie et des Conditions de TRAVAIL (QVCT) et favoriser les mutualisations entre les Foyers Parisiens

3. Moderniser l'accueil des personnes accompagnées, veiller à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et favoriser les mutualisations entre les Foyers Parisiens	1	Accompagner les personnes lors de la réhabilitation de la Résidence Barbanègre	3.1.3 Assurer une bon gestion de l'effectif des personnes accompagnées lors de la réhabilitation de la Résidence Barbanègre Réaliser l'ensemble des PPA	Siège Directeur Territorial Directeur Chef de service	2029	2025	Proposition d'un accompagnement et d'un hébergement adaptés durant les travaux
			3.1.2 Veiller à garantir une qualité d'accompagnement pendant la période de travaux et lors de l'augmentation du nombre de places FV	Siège Directeur Territorial Directeur Chef de service	2029	2025	Proposition d'un accompagnement et d'un hébergement adaptés durant les travaux
	2	Mutualiser les moyens avec le FH Barbanègre et le FH Jean MOULIN	3.2.1 Partager les moyens humains sur le site de la Résidence Barbanègre et offrir des temps de partage d'expérience	Directeur Chef de service	2029	2025	Temps de réunion et d'APP communs
			3.2.1 Proposer des activités mutualisés pour les personnes du FH et du FV vivant au sein de la même Résidence Barbanègre	Chef de service Coordinatrice Equipe éducative	2025	2025	Calendrier des activités
			3.2.3 Accompagner le projet de travaux de la Résidence Barbanègre pour une mise en conformité des espaces (chambres plus grandes et sanitaires individuelles)	Siège Directeur Territorial Directeur Chef de service	2029	2025	Plan de la futur Résidence Barbanègre
	3	Harmoniser certaines pratiques entre les Foyers parisiens de l'Association grâce à la direction unique	3.3.1 Proposer des espaces de réunions et de partages communs aux professionnels des Foyers	Directeur Chef de service	2027	2025	Temps de réunions communs, partage de formations et/ou de festivités
			3.3.2 Encourager une synergie des compétences et des savoirs pour améliorer les accompagnement des personnes accueillies	Directeur Chef de service	2027	2025	Temps de réunions communs, partage de formations et/ou de festivités
	4	Veiller à l'entretien et l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)	3.4.1 Veiller à une organisation du travail efficiente et respectant les tâches de chacun en actualisant les fiches de poste	Siège Directeur Territorial Directeur Cadre RH	2029	2025	Fiche de poste Organigramme
			3.4.2 Garantir un climat social serein et épanouissant par les professionnels	Siège Directeur Territorial Directeur Cadre RH	2029	2025	Plan de prévention des RPS Rencontres avec la médecin du travail Organisation de teambuilding

CONCLUSION

L'écriture de ce projet d'établissement est venue concrétiser le travail réalisé depuis plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs du Foyer de Vie Barbanègre.

L'équipe de direction de l'établissement, soutenue par l'association, a pu animer et recueillir la parole d'une grande partie des acteurs de la Résidence Barbanègre. Les groupes de travail ont permis de faire un état des lieux de l'existant, évaluer les actions du précédent projet d'établissement et recueillir les aspirations du chacun pour les cinq années à venir.

Toujours avec l'ambition de s'aligner avec les valeurs défendues par l'association, ce nouveau projet d'établissement inscrit les actions à développer et à promouvoir à travers trois axes majeurs : l'accueil et accompagnement des personnes, la mise en place d'une organisation bientraitance et humaine et une modernisation du fonctionnement de l'établissement tout en défendant la Qualité de la Vie et des Conditions de Travail (QVCT) des professionnels qui sont les fers de lances de l'accompagnement des personnes vivant au sein de la Résidence Barbanègre.

Les années à venir suggèrent de nombreux changements en profondeur avec comme premier virage celui de la réhabilitation de la Résidence Barbanègre pour mieux répondre aux besoins du public accueilli. Cette période de transition nécessitera des modalités d'accompagnement adaptées pour conserver une présence et une offre de qualité aux personnes accueillies au sein du FV Barbanègre.

A cela, la formation continue des professionnels est un enjeu primordial pour aider l'équipe à toujours mieux comprendre les nouveaux besoins des personnes accompagnées. Les formations en matière d'accompagnement à la santé mentale ou encore sur la thématique de la Vie Intime, Affective et Sexuelle auront comme objectif commun celui de tendre à un accueil toujours requestionné en faveur d'une amélioration des pratiques. Lorsque les ressources n'existeront pas en interne à l'établissement seront étudiées sur le territoire et les partenariats sont formalisés puis entretenus. Que ce soit par le biais des formations ou des actions promouvant l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'établissement continuera d'explorer les propositions et offres existantes sur le territoire parisien.

Enfin, la mise en place d'une direction unique pour l'ensemble des Foyers (deux foyers d'hébergement donc Barbanègre et d'un Foyer de vie) sera un vrai levier pour favoriser une mutualisation de certaines actions et créer de la synergie entre les divers acteurs des Foyers.

ANNEXES

1. Le plan bleu ?
2. Aspects financiers ? Plan d'investissement ?
3. Exemples de fiches de poste ?
4. Exemple de réunion des PA ?